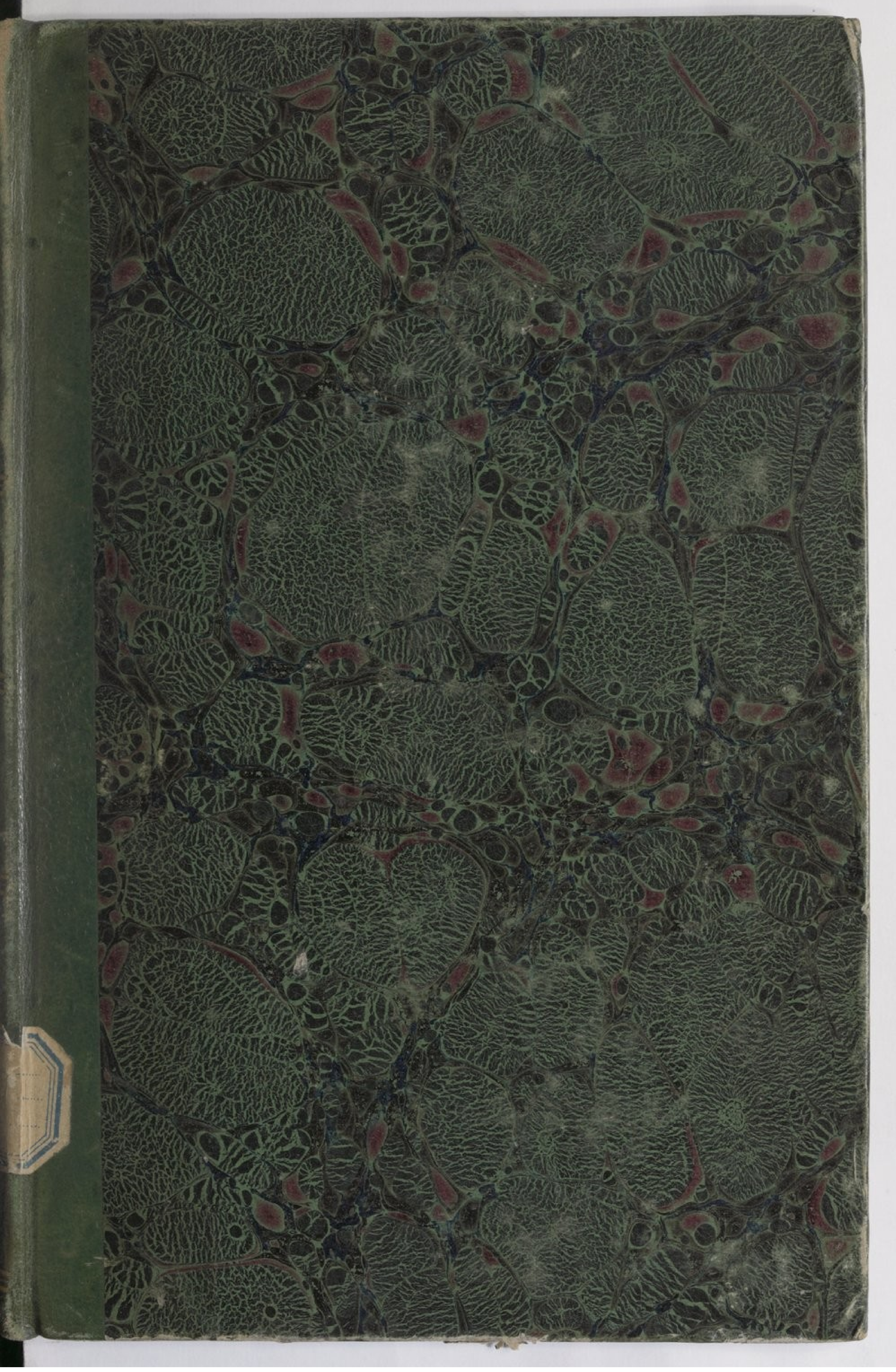
Les Haras et les remontes, la guerre et les brochures ; par Adolphe Dittmer


BnF Gallica



LES HARAS

ET

LES REMONTES,

LA GUERRE ET LES BROCHURES.

Imprimerie de GUIRAUDET et JOUAUST,
315, rue Saint-Honoré.

LES HARAS

ET

LES REMONTES,

LA GUERRE ET LES BROCHURES.

PAR

ADOLPHE DITTMER.

La tendance de notre époque est d'innover et de détruire.

(*Le Général Oudinot.*)



PARIS,
A LA LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE-INDUSTRIELLE
DE L. MATHIAS (AUGUSTIN), QUAI MALAQUAIS, 15,
Et au Bureau du Journal des Haras.

1842

LES HARAS

ET

LES REMONTES,

LA GUERRE ET LES BROCHURES.

LETTRE A M. LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL M[is] OUDINOT.

Monsieur le Général,

Vous avez bien voulu m'envoyer votre dernière brochure sur les haras et les remontes. Je vous en aurais adressé plus tôt mes remercîments, si je n'avais pensé que la meilleure manière de remercier un auteur c'était de lui prouver qu'on avait lu son ouvrage.

J'ai lu et relu le vôtre avec toute l'attention qu'il mé-

rite, Monsieur le Général, et j'espère vous le démontrer tout à l'heure. Peut-être ne serons-nous pas du même avis sur tous les points, peut-être aurai-je peine à admettre l'exactitude de certains faits; je vous demanderai alors la permission d'exposer mes doutes et de vous soumettre quelques observations.

Si je ne me trompe, votre brochure peut se résumer ainsi :

> La France manque de chevaux pour remonter sa cavalerie;
>
> C'est la faute de l'administration des Haras, qui, *en ne subordonnant pas son action aux nécessités militaires*, a trahi sa mission.
>
> En Autriche, l'armée ne manque jamais de chevaux, parce que l'Autriche a des haras militaires qui lui fournissent ses remontes.
>
> Donc, pour que la cavalerie française ait aussi des chevaux, le moyen le plus simple serait de réunir les Haras à la Guerre, qui ferait mieux que n'ont fait jusqu'à ce jour les Haras.

Examinons, si vous le voulez bien, ces quatre propositions; mais je tiens à vous déclarer d'abord que, pour mon compte, je ne doute pas que vous n'ayez parlé avec une *impartialité entière* et *sans arrière-pensée*. Votre impartialité, elle est si complète qu'il vous arrive

parfois de plaider le pour et le contre; et quant aux arrière-pensées, Dieu me garde de vous en supposer, Monsieur le Général. Lorsqu'on dit franchement, dans un langage plus élégant et plus poli, mais aussi clair : *Ote-toi de là que je m'y mette*, on exclut tout soupçon d'arrière-pensée. Cela posé, j'entre en matière.

§ 1er.

La France manque-t-elle de chevaux pour remonter sa cavalerie ?

Le recensement fait en 1810, lorsque la Belgique et les provinces rhénanes étaient des départements français, porte le chiffre de la population chevaline à 2 498 338.

Le recensement de 1812, établi sur les mêmes bases, signale une diminution de 253 647 chevaux.

Le recensement de 1825 (la France étant rentrée dans ses limites actuelles) présente au contraire une augmentation sur 1812, et donne le chiffre de 2 423 713.

Enfin, selon les tableaux statistiques de M. Moreau de Jonnès, la population chevaline, en 1839 et 1840, était de 2 818 496.

Ainsi, d'après les chiffres officiels, la France possède aujourd'hui 395 384 chevaux de plus qu'en 1825, et 574 806 de plus que la France impériale de 1812.

Il n'y a donc pas eu *diminution incessante*, comme vous le croyez.

Mais, sur ce nombre de 2 818 496 chevaux, combien sont propres au service de l'armée ? C'est une recherche qui fut faite avec le plus grand soin en 1840 lorsque la guerre semblait imminente ; et des renseignements précis prouvèrent d'une manière incontestable que la France pouvait fournir immédiatement pour le service de l'armée, et sans nuire aux besoins de l'agriculture ni de l'industrie, plus de 68 mille chevaux de l'âge de 4 à 9 ans. Si donc, à cette époque, on fit ou l'on essaya de faire des remontes à l'étranger, ce ne fut point par pénurie, mais uniquement parce que, dans la crainte d'une longue guerre, le gouvernement voulut ménager les ressources du pays. Ce n'est point ici une opinion personnelle que j'exprime, je cite un fait officiel.

Ainsi, en 1840, la France pouvait fournir instantanément 68 mille chevaux de troupe ; et aujourd'hui les remontes ne pourraient trouver leur contingent annuel! « Désormais, dites-vous, notre cavalerie, *même en temps de paix,* consommera tous les ans 5 mille chevaux de plus que la France ne peut lui en fournir. » — 5 mille chevaux de plus ! cela me paraît exorbitant ; comptons. Je lis à la page 35 qu'en temps de paix, le maximum de la remonte sera de 9800 chevaux ; or, si l'on était forcé d'en acheter 5 mille à l'étranger, il faudrait en conclure que la France ne peut fournir que 4 800 chevaux de troupe. Quoi ! 4 800 chevaux tout au plus ! voilà tout ce que le pays peut produire. Oh ! si vous ne vous trompiez pas, je m'associerais à vos doléances pa-

triotiques « sur une situation qui mettrait en péril l'honneur et les destinées du pays »; mais, grâce au Ciel, c'est une erreur, et, fort heureusement, votre tableau de la page 22 va dissiper ces craintes chimériques. Ce tableau nous apprend en effet qu'en 1831 l'armée a bien su trouver en France 8 202 chevaux, et 9 403 en 1840. Objectera-t-on que ces deux époques sont exceptionnelles, et que, dans la prévision d'une guerre, on a acheté alors tout ce qui s'est rencontré, bon ou mauvais? Mais en 1838, on pouvait choisir, on ne redoutait aucune éventualité de guerre ; et pourtant, cette année-là, l'armée a acheté en France 9 065 chevaux. Il n'y avait donc pas pénurie.

Il n'y a jamais eu pénurie, et vous allez vous le prouver à vous-même, Monsieur le Général : car de la comparaison de votre tableau A, page 91, avec votre tableau de la page 22, il résulte clairement que de 1831 à 1841, pendant que l'armée achetait 52 700 chevaux, le commerce en exportait 44 691.

Pardonnez-moi, Général, de combattre vos paroles par vos chiffres. Peut-être, dans le cours de cette discussion, m'arrivera-t-il de relever quelques contradictions encore; mais n'allez pas en inférer, je vous prie, que je doute de votre bonne foi. Si je n'en étais persuadé, je me tairais : car discuter contre la mauvaise foi, c'est perdre sa peine et son temps. Que voulons-nous, vous et moi? La vérité : eh bien! cherchons-la avec le ferme désir de la trouver, et nous la trouverons. Déjà les nuages qui l'enveloppaient commencent à se dissiper; déjà les

chiffres officiels et vos propres chiffres ont prouvé que la pénurie qui vous alarmait n'existe pas; continuons.

On a vu quelquefois des disettes factices : inutile d'expliquer ici comment certains spéculateurs les préparent et les exploitent; c'est un fait assez connu. Dieu me garde de rien soupçonner de semblable dans l'affaire qui nous occupe; toujours est-il que, tandis que l'armée se plaint de ne pas trouver de chevaux, les éleveurs prétendent que leurs écuries en regorgent. Où est le mensonge? Nulle part peut-être : car si d'un côté l'on ne voulait pas acheter, et si de l'autre on ne voulait pas vendre à *certaines conditions*, la disette se rencontrerait au milieu de l'abondance. Voyons donc les conditions imposées par l'acheteur.

L'acheteur dit au vendeur : Je ne veux que des chevaux *bons* ou *très bons*, et je les paie selon le tarif, c'est-à-dire un prix souvent inférieur au prix de revient.

Le vendeur répond tout naturellement : « Le bon et » le très bon ont dans le commerce une valeur supé- » rieure au prix que vous m'offrez. Quand l'armée » achète du drap de troupe à 10 fr. le mètre, elle » n'exige pas que ce soit du drap de Louviers su- » perfin, très beau et très bon : pourquoi donc, au » prix moyen du tarif pour les chevaux de troupe, » voudriez-vous que je vous fournisse des chevaux *très* » *bons*, dont le commerce me donnerait deux fois plus. » — Je n'invente pas cette réponse; je la copie dans la lettre adressée par un des principaux éleveurs de la

Normandie au *Pilote du Calvados* (1). On ne saurait trop le répéter : dans nos contrées chevalines le prix des fourrages ne permet pas d'élever de *bons chevaux à bon marché* : car, quelle que soit l'intelligence du producteur, le prix de revient de ses produits fabriqués ne pourra jamais être inférieur au prix de la matière première. Or ici la matière première, c'est la nourriture ; et quand on est forcé de dépenser 700 fr. pour *bien élever un bon cheval* jusqu'à l'âge de quatre ans, on ne peut pas le vendre 25 louis. En thèse générale, c'est fort bien de ne vouloir que du *bon* ou du *très bon ;* mais alors il faut le payer, comme le dit fort sensément l'éleveur du Calvados. Il est évident, en effet, que, si les bons chevaux ont dans le commerce un prix supérieur au tarif de la guerre, les officiers de remonte, bornés par ce tarif, se trouveront dans l'alternative de n'acheter que du médiocre ou de ne rien acheter. C'est ce dernier parti qu'ils paraissent avoir adopté, d'après l'éleveur que je citais ; et à ce propos, voici un autre passage assez curieux de sa lettre : M. le colonel du dépôt des remontes de Caen ayant dit dans un journal que les chevaux qui restaient maintenant en Normandie avaient déjà paru dans les foires sans trouver d'acheteurs, ou étaient entre les mains des marchands : — « Parbleu, je le crois bien, ré-
» pond l'éleveur ; puisque la Guerre n'achète pas, il faut
» bien que nous vendions aux marchands ou que nous

(1) N° du 25 novembre 1841, *Lettre* de M. Basly.

» ne vendions pas du tout. Mais remarquez le singu-
» lier raisonnement de l'administration de la Guerre :
» lorsque les chevaux sont entre les mains des éleveurs,
» elle n'en veut pas, sous prétexte que les marchands
» n'en ont pas voulu ; et quand les marchands en
» ont voulu, elle n'en veut plus, sous prétexte qu'ils
» n'appartiennent plus aux éleveurs. En opérant ainsi,
» on comprend que la Guerre ne trouve pas beaucoup
» de chevaux (1). »

Voilà bien la disette factice dont je parlais tout à l'heure. Je ne prétends pas qu'il y ait eu complot pour la faire naître et l'exploiter ensuite dans tel ou tel intérêt ; non, je ne veux pas le croire, et d'ailleurs, votre nom seul m'est garant que jamais vous n'auriez voulu vous prêter à de pareilles combinaisons, si elles ont existé. Mais, tout en rendant justice à la loyauté de votre caractère, certaines personnes, moins confiantes que moi, pourraient soupçonner qu'au dessous de vous, autour de vous, on manœuvre depuis long-temps pour tromper le pays sur cette question ; soupçons injustes, je le répète, mais justifiés jusqu'à un certain point par les apparences. Il semblerait, en effet, qu'il y eût parti pris de ne pas trouver de chevaux de troupe en France, afin de réclamer ensuite, au nom du salut public, la réunion des haras aux remontes.

Voyez ce qui se passa, en 1840, au moment même

(1) *Pilote du Calvados*, 25 novembre 1841.

où les puissances étrangères venaient de prohiber l'exportation des chevaux. « Le gouvernement, dit le général d'Outremont, résolut de recourir au système de l'achat direct par les corps, au moyen de la libre concurrence. Des instructions furent en conséquence expédiées à tous les préfets par les ministres de l'intérieur et du commerce. *Le ministre de la guerre est seul resté muet ;* et lorsqu'il a parlé, c'est-à-dire un mois après les autres, les propositions faites provisoirement aux régiments, et qui, restées long-temps sans réponse, étaient déjà fort chancelantes, ont été annulées tout à fait (1). »

Franchement, que doit penser un éleveur, témoin de toutes ces choses? L'armée se plaint de manquer de chevaux; et il en amène. On les refuse, parce qu'ils ne sont pas *bons* ou *très bons ;* et il regarde alors les chevaux achetés à l'étranger. Sont-ils bons ou très bons ceux-là? Je n'en veux rien dire; vous allez prononcer vous-même, Monsieur le général; voici vos paroles : « Ces achats, faits à la hâte, ont introduit dans l'armée un assez grand nombre de chevaux d'une mauvaise constitution et impropres au service militaire. » (P. 79.) — Parfaitement jugé! et je suis heureux de me trouver cette fois de votre avis ; mais je m'estimerais plus heureux encore si j'avais pu vous convaincre que la pénurie dont vous vous plaignez est une chi-

(1) Rapport fait à la Société d'Agriculture, par M. le général d'Outremont, page 5.

mère. Je crois l'avoir démontré par le tableau des achats et des exportations, et par le document officiel qui constate qu'en 1840 l'agriculture aurait pu fournir plus de 60 mille chevaux à l'armée. Eh bien, pour un moment, et malgré toutes les preuves du contraire, j'admets que la pénurie soit réelle, et j'arrive à la seconde question.

§ 2.

Si effectivement notre cavalerie ne pouvait se remonter en France, faudrait-il en attribuer la faute aux Haras, qui, en ne subordonnant pas leur action aux nécessités militaires, auraient manqué à leur mission?

Le reproche est grave; voyons jusqu'à quel point il est mérité.

D'abord, dans quel but l'empereur a-t-il rétabli les haras? Votre brochure ne l'explique pas clairement. Je vois, pages 64 et 66, « qu'ils ont été créés surtout en vue de l'armée, et qu'ils manqueraient à leur mission s'ils ne subordonnaient pas leur action aux nécessités militaires. » Mais plus loin, page 88, vous avez changé d'avis : « Ils ont été créés, dites-vous, pour préparer à l'industrie les moyens de se passer de leur concours. » — De ces deux assertions contraires, laquelle admettre? Ni l'une ni l'autre n'est complétement exacte. Les haras ont été rétablis, en 1808, pour remédier, sous le rapport hippique, à la division des propriétés et à l'insuffisance des fortunes particulières. Si la France avait beau-

coup de grands seigneurs terriens dépensant, comme lord Grosvenor, 5 *millions en une seule année*, dans un haras particulier (1), les chambres pourraient se dispenser de donner 2 millions aux haras du gouvernement ; mais il faut bien que l'État fasse chez nous ce que fait en Angleterre l'aristocratie, puisque lui seul est assez riche pour cela. Fournir à très bon marché aux éleveurs, généralement pauvres, les étalons améliorateurs, qui coûtent fort cher, voilà donc le but de l'institution des haras. Ils ne sont chargés que de l'amélioration, et non la production. Pour s'occuper de la production, il leur faudrait un nombre d'étalons dix fois plus considérable. On a calculé, en effet, que, tous les ans, 250 mille chevaux environ entraient en service pour remplacer les pertes. Ces 250 mille chevaux supposent [600 mille juments saillies, ce qui nécessite 12 mille étalons; tandis que le budget des haras n'a jamais permis d'en entretenir plus de 1200, même sous le régime impérial. En conséquence, diriger tous ses efforts vers l'amélioration des races, et abandonner la production à l'industrie particulière, telle était la marche imposée à l'administration par le bon sens comme par la force des choses. Et l'on vient lui reprocher aujourd'hui *de ne pas subordonner son action aux nécessités militaires!* Qu'est-ce à dire? L'administration des Haras ne peut forcer l'indu-

(1) Voir un article très curieux du *Quarterly-Review*, reproduit dans la *Revue Britannique*, cahier d'août 1833.

strie agricole de livrer ses produits à l'armée; elle ne peut pas imposer au cultivateur une spéculation ruineuse. Si donc la production du cheval de troupe ne suffisait pas à la consommation, ce serait un malheur sans doute; mais sur qui retomberait la faute? Vous posez vous-même en axiôme (page 65) « que l'administration qui consomme peut seule agir d'une manière efficace sur la production ». Or, c'est encore vous qui le déclarez, « la Guerre est aujourd'hui le plus grand et pour ainsi dire le *seul consommateur* des chevaux de selle en France ». Donc, si la production du cheval léger ne suffisait pas à la consommation, la faute en serait à l'administration qui consomme, en un mot, à la Guerre, *qui n'aurait pas agi d'une manière efficace*. Voyons, en effet, sa manière d'agir. La confession est curieuse :

« En 1791, l'intervention directe des corps dans les achats paraissant offrir plus d'inconvénients que d'avantages, l'administration de la Guerre eut recours à des marchés généraux. Presque toutes les remontes livrées par les fournisseurs *étaient tirées d'Allemagne.* » (Page 13.) — Premier encouragement pour l'industrie française; c'est bien commencer. — « On créa de grands dépôts pour recevoir les chevaux provenant de ces marchés et des *réquisitions.* » — Les réquisitions! second encouragement. — Mais bientôt l'on s'aperçut que ces marchés généraux offraient aussi quelques inconvénients : par exemple, en l'an IX « le dépôt du Bec-Hellouin avait annoncé le départ de 3542 che-

vaux qui ne sont jamais arrivés à leur destination. » (Page 13.) — Pour mettre un terme à ce désordre, que fit-on? on revint au système qui avait *plus d'inconvénients que d'avantages*, l'intervention directe des corps dans les achats. Les remontes alors arrivèrent à leur destination ; mais « les chevaux achetés par quelques régiments n'étaient propres à aucun genre de service.... Presque tous les marchés étaient simulés.... Les officiers faisaient de la remonte un objet de spéculation, soit dans leur propre intérêt, soit dans celui des conseils d'administration..... Partout des dilapidations et des banqueroutes. » (Page 14.) — Qui souffrait de ces banqueroutes? Probablement les éleveurs ; troisième genre d'encouragement. — « Alors le mode de remontes par marchés généraux fut rétabli à l'exclusion de tout autre. » (Page 15.) — On a vu quel bien avait déjà produit ce mode de remontes ; les mêmes causes devaient ramener les mêmes effets : « les propriétaires et cultivateurs du Calvados firent entendre de nombreuses plaintes contre les fournisseurs, qui les abreuvaient de dégoûts *et les forçaient à renoncer à l'élève du cheval.* (Page 17.) — Quatrième encouragement.

En résumé (je cite vos expressions), « par l'achat de chevaux étrangers et en modifiant les conditions relatives à la taille, à l'âge et à la castration, on a semé l'inquiétude parmi les éleveurs. »

Jusqu'à présent, *l'administration qui consomme* a agi d'une manière efficace sur la production, mais en sens

inverse de ce qu'il fallait faire. Enfin apparaissent les nouveaux dépôts de remontes.

Loin de moi la pensée de les attaquer. Lorsque la Guerre attaque violemment l'administration des Haras, il me serait licite et facile sans doute d'user de représailles; mais je ne suivrai pas l'exemple qu'on m'a donné : j'ai naturellement peu de goût pour l'anarchie. Je ne me permettrai qu'une simple observation, Monsieur le Général : en affirmant, page 31, que « chaque jour les propriétaires apprécient mieux le bienfait de ces dépôts », ne vous faites-vous pas illusion, ne prenez-vous pas vos désirs pour des réalités? Les propriétaires ne partagent pas tous votre avis : car le conseil général d'agriculture, composé de propriétaires, a demandé formellement la suppression des dépôts de remontes; elle est réclamée aussi par la pétition que les principaux éleveurs du Calvados ont dernièrement adressée à la Chambre; singulière preuve de popularité ! Quand une réunion des agriculteurs les plus éclairés, venus de tous les points de la France, sollicite la suppression du mode actuel des remontes, on peut ne pas le croire extrêmement favorable à la production; mais il ne me convient pas d'insister là-dessus. Quels que soient les inconvénients des dépôts de remontes, la production souffre bien plus encore des variations continuelles dans l'effectif de la cavalerie. Comment baser sur le chiffre de telle année une spéculation dont le terme ne doit échoir que cinq ans plus tard?

Dans cinq ans, un autre ministre aura-t-il les mêmes idées que son prédécesseur? une autre chambre votera-t-elle le même effectif? Personne ne peut le prévoir. Vous avez beau vanter « la permanence des achats, qui assure le placement immédiat des produits », l'éleveur, instruit à ses dépens, sait à quoi s'en tenir sur cette permanence. Votre tableau de la page 22 ne lui apprend-il pas d'ailleurs que l'armée achète tantôt 8 000 chevaux, tantôt 1 300, tantôt 9 000, tantôt 79; oui, 79, tel est le chiffre de l'année 1834! Dites-moi, je vous prie, que signifiait pour cette année la *permanence des achats?* Je vois bien la permanence des dépôts de remontes (et leurs frais d'état-major, répartis sur 79 chevaux, ont dû en augmenter un peu le prix, soit dit en passant); mais entre la permanence des dépôts et la permanence des achats la différence est grande. Si les éleveurs avaient compté, pour 1834, sur une remonte de 8 mille chevaux comme en 1831, ou seulement de 5 mille, comme en 1832, ils n'ont pas dû trouver le *placement immédiat* de leurs produits dans une remonte générale de 79 chevaux. De bonne foi, cela ne devait pas les encourager à produire les 9 mille chevaux dont l'armée a eu besoin en 1838, et qu'elle a trouvés cependant (tableau de la page 22).

En présence de tels faits, après de pareils encouragements donnés au producteur par le consommateur, la Guerre devrait-elle se plaindre de ce que dans les anciennes provinces chevalines on abandonne l'élevage du che-

val de selle pour faire, ici des chevaux de poste, là des mulets, plus loin des bêtes à cornes? En admettant ce fait, à vous en serait la faute : car si les cultivateurs ont changé leur spéculation, c'est que probablement ils y ont trouvé de l'avantage; et s'ils y ont trouvé de l'avantage, c'est que le consommateur de chevaux de selle n'a pas donné au producteur une rémunération suffisante.

Au reste, Général, vous êtes de cet avis (pages 20 et 21); je cite textuellement : « Si l'effectif de la cavalerie n'avait pas éprouvé des réductions qui ont, *à diverses reprises*, interrompu les achats; si le service important des remontes avait toujours été confié à des hommes spéciaux et expérimentés, la France ne se serait pas trouvée dans l'obligation de dépenser récemment 20 millions, hors de son territoire, pour remonter ses troupes à cheval. » — Voilà la meilleure justification des Haras et la réfutation la plus complète de votre brochure.

§ 3.

L'Autriche remonte-t-elle sa cavalerie au moyen de haras militaires?

Je ne connais point les haras autrichiens, mais voici un homme qui les a vus, écoutons-le. M. de Champagny, inspecteur général des haras de France, s'exprime ainsi dans une notice extraite d'un rapport officiel (1) :

(1) Notice sur les haras impériaux d'Autriche, par M. Jules de Champagny.

« Chargé par le président du conseil, en juillet 1840, de visiter les haras d'Autriche et de Hongrie, j'eus recours à l'obligeant patronage du directeur général de cette administration, M. le comte Hardegg, à qui j'étais recommandé : c'est de lui et de mes yeux que je tiens ce que l'on va lire..... Il n'y a pas de haras militaires en Autriche, et les haras impériaux ne concourent pas plus à remonter la cavalerie que les haras royaux en France. » — Est-ce clair ? — « Les chevaux de troupe sont achetés chez les paysans par des officiers que désigne le ministre de la guerre ; et la remonte est facile, parce que la population chevaline de l'empire s'élève à près de 6 millions d'individus presque tous d'espèce légère... L'Autriche, ajoute avec raison M. de Champagny, est donc placée dans des conditions bien plus favorables que les nôtres pour remonter sa cavalerie : car dans la plupart des provinces placées sous la domination autrichienne les fourrages sont presque pour rien ; il n'est pas un homme qui ne monte à cheval, pas un enfant qui ne soit cavalier, pas un véhicule quelconque où l'on n'attelle un cheval susceptible d'être monté. »

Est-ce là, je le demande, la situation de la France sous le rapport hippique ? Malheureusement non. En France, à cause de la division des propriétés, la population chevaline est d'abord moins considérable, et il faut en retrancher ensuite toute la masse de chevaux de trait employés aux postes, aux diligences, au roulage et aux travaux agricoles. Notre armée ne peut donc pren-

dre ses remontes sur toute la population chevaline du pays, mais seulement parmi les chevaux de selle, dont la production devrait être peu considérable, puisque l'*unique consommateur* des chevaux de cette espèce n'en achète que 79 dans certaines années.

Il n'est pas nécessaire de posséder de profondes connaissances hippiques, il suffit d'avoir un peu de bon sens, pour comprendre maintenant pourquoi il est plus aisé de faire des remontes en Autriche qu'en France. Et cependant (déplorable influence d'une idée fixe sur les meilleurs esprits !) cette explication si naturelle de la facilité des remontes autrichiennes ne vous frappe pas ; préoccupé de haras militaires, vous ne voyez pas la cause là où elle est évidente et palpable ; vous allez la chercher où elle n'est pas, dans des haras militaires qui n'existent point.

Je sais qu'à ce sujet, on a voulu équivoquer sur les mots : les haras autrichiens sont *militaires*, a-t-on prétendu, parce que dans ces établissements, comme dans plusieurs autres administrations civiles, on assimile à des grades militaires le rang des divers employés. Ces haras sont militaires, enfin, parce que leur directeur général est frère du ministre de la guerre ! Écartons ces arguties et venons au fait :

Les haras autrichiens dépendent-ils du ministère de la guerre, oui ou non ?

Sont-ils chargés de fournir les remontes de l'armée, oui ou non ?

M. de Champagny dit non.

Maintenant, qu'un autre se présente et réplique : « J'ai visité les haras autrichiens en 1840, comme M. de Champagny, et j'ai vu le contraire de ce qu'il dit ; je l'ai vu, je l'affirme et je signe. » — Alors nous examinerons. Jusque là, le rapport de M. de Champagny doit faire foi ; et j'ajoute que, pour quiconque a l'honneur de le connaître, son témoignage vaut celui de toutes les commissions possibles.

§ 4.

Pour assurer de bonnes et nombreuses remontes à notre cavalerie, le moyen le plus sûr serait-il de réunir l'administration des Haras à la Guerre ?
La Guerre ferait-elle mieux que n'ont fait jusqu'à ce jour les Haras ?

La réponse à cette double question exige quelques développements ; je tâcherai pourtant d'être bref. Voyons d'abord les œuvres de l'administration des Haras, et, pour juger ensuite si la Guerre ferait mieux, nous examinerons ce qu'elle a fait.

Dans un pays où, depuis le roi jusqu'au garde champêtre, tout fonctionnaire public, toute institution quelconque a toujours été blâmée, critiquée à tort ou à raison, il ne faut pas s'étonner que les Haras aient subi la loi commune. Du temps de Louis XIII on se plaignait déjà de la dégénération des races françaises. Il est vrai qu'on n'en rejetait pas la faute sur les Haras, et par une bonne raison, c'est qu'ils n'existaient pas encore ; autrement, l'on n'eût pas manqué de leur imputer tout le

mal. Aussi, dès leur création, sous Louis XIV, furent-ils chargés de toutes les iniquités d'Israel; et comme les bonnes traditions se perpétuent, l'hymne d'imprécations a continué jusqu'à nos jours. Feuilletez, si vous en avez la patience, les brochures publiées, depuis dix ans seulement, sur la question qui nous occupe : quel amalgame hétérogène de systèmes qui se combattent, d'assertions contradictoires qui s'entrechoquent et se détruisent mutuellement!

Les haras n'ont pas assez de poulinières, dit celui-ci.

Ils en ont beaucoup trop, répond celui-là.

L'un veut supprimer les courses, qui lui semblent un amusement frivole, bon seulement pour les oisifs.

L'autre ne voit d'amélioration possible que par les courses, et propose de régénerer l'espèce chevaline en appliquant aux courses la dotation des haras qu'il supprime.

Un troisième repousse les étalons de pur sang, qui, employés depuis huit ans à peine, et avec beaucoup de circonspection, ont détérioré nos belles races françaises, anéanties depuis 1770, selon Bourgelat.

Un autre, au contraire, n'admet que l'étalon de pur sang, seul type améliorateur, et castre d'un trait de plume tous les autres étalons.

Et parmi les partisans du pur sang, combien de divergences encore! Tel ne veut que les étalons arabes; tel autre, que les étalons anglais; autant de voix, autant d'avis.

Enfin, nous avons vu surgir tout récemment l'*étalon militaire*. Anglais, arabe ou français, de pur sang, de demi-sang ou dénué de sang, peu importe : il est militaire ; il a toutes les qualités.

Au milieu de ce dédale, quelle route suivre pour obtenir l'approbation universelle ? On n'était pas d'accord il y a cent ans ; on ne le sera jamais. Faut-il que l'administration actuelle s'étonne et s'afflige de ne pas réunir l'unanimité des suffrages ? En butte aux reproches les plus contradictoires, elle est sûre d'avance, et quoi qu'elle fasse, de ne pouvoir contenter tout le monde. Donc, faire pour le mieux, dans telle circonstance donnée, et laisser dire, voilà le parti le plus sage.

Sans doute les Haras ne sont pas plus infaillibles que toute autre institution humaine, ils ont commis et commettront encore des fautes ; mais s'ils étaient énormément coupables aujourd'hui, votre érudition irait-elle chercher contre eux dans les écrits de Melfort, Bohan ou Bourgelat, les griefs du siècle passé ? Que signifient ces critiques rétrospectives ? Les fautes sont personnelles ; en bonne justice, un fils est innocent des crimes de son père ; et quand on vous voit baser votre acte d'accusation sur des plaintes qui remontent à la création du monde, on est tenté de vous dire : Général, *passons au déluge*. Bourgelat avait de bonnes raisons peut-être pour blâmer les Haras en 1770 : je ne sais trop ce qui s'y passait avant la révolution ; je sais seulement qu'à cette époque leur organisation différait essentiellement de

celle d'aujourd'hui. Le Pin était alors un haras de la couronne, sous la direction du grand-écuyer; Pompadour n'existait point comme haras; enfin il n'y avait point de dépôts d'étalons. Les chevaux destinés à la reproduction restaient toute l'année dans leurs stations, et le brevet d'*étalonnier royal* conférait de nombreux priviléges, comme l'exemption de la milice, de la corvée et de certains impôts. Que cette organisation ait entraîné réellement les inconvénients et les abus signalés par Bohan et Bourgelat, peu nous importe, puisqu'elle n'existe plus. Laissons Bourgelat, Melfort et Bohan, se disputer à ce sujet dans l'autre monde avec les étalonniers royaux, enterrés depuis long-temps. Que les morts vident entre eux leurs querelles; cela ne regarde point les vivants. L'administration du jour, en 1842, n'a rien à démêler avec l'*administration du jour* dont Bohan se plaignait en 1781. Mais voulez-vous prendre ces plaintes au sérieux? Il en faudra conclure que les belles races françaises, dont on déplore la perte de règne en règne depuis Louis XIII, n'ont jamais existé, ou du moins qu'elles n'existaient plus quand Napoléon rétablit les Haras. Par conséquent l'*administration actuelle* ne serait pas coupable de la destruction de ces belles races, comme on l'en accuse journellement.

Vous ne vous apercevez pas, Général, quel excellent moyen de défense vous fournissez à cette administration par vos citations de Bohan et de Bourgelat. Je m'en empare; je tiens leurs paroles pour vraies :

« En 1770, les belles races françaises étaient absolument éteintes. » (Bourgelat.)

« En 1781, le découragement du fermier était à son comble, et la diminution de l'espèce évidente.... Pour poulinières on n'avait plus que des bringues. » (Bohan.)

Bientôt après vient la révolution avec ses guerres, ses confiscations, ses emprunts forcés, ses assignats ; puis l'empire avec des guerres encore et des réquisitions. Lorsque Napoléon rétablit les Haras, que durent-ils donc trouver? Les vraies races françaises absolument éteintes depuis 38 ans, la population chevaline décimée par les guerres et les réquisitions, les grandes fortunes dispersées, et la propriété divisée à l'infini; voilà, il ne faut pas l'oublier, voilà le point de départ de l'administration des Haras à l'époque de sa réorganisation. La guerre continuant toujours, on eut encore des réquisitions, des impôts extraordinaires et deux invasions. Ajoutez à cela que, par respect pour le droit de propriété, on avait abrogé l'ancienne législation, si favorable à l'amélioration des races, et qu'il n'existait plus, comme autrefois, des moyens de réprimer les mauvais *étalons rouleurs*, dont nos campagnes sont infestées.

Le règlement du 22 février 1717 défendait d'employer à la reproduction un cheval non approuvé, sous peine de confiscation et de 300 livres d'amende. L'ordonnance du 26 juin 1718 imposait à tout propriétaire de chevaux entiers, voulant *faire saillir ses propres juments*, l'obligation de prendre une permission par écrit du commis-

saire des Haras, sous peine de 300 livres d'amende et de confiscation des chevaux et juments surpris en contravention. Il était également défendu aux propriétaires de juments poulinières de les faire saillir par d'autres étalons que ceux qui leur étaient désignés, sous peine de 50 livres d'amende et de la confiscation des juments et poulains. Enfin la même loi prononçait aussi l'amende et la confiscation contre les propriétaires de poulains entiers d'un an et au dessus qui seraient trouvés, dans les pacages, mêlés parmi les juments sans être entravés. « En réorganisant les Haras, le gouvernement ne crut pas devoir faire revivre ces anciennes dispositions, dit M. le duc d'Escars (1). On s'était flatté que, par des moyens de persuasion et des encouragements, on réformerait insensiblement des habitudes contraires à l'amélioration; mais le succès n'a point justifié ces espérances : une expérience de 22 ans a démontré que l'action de l'administration, bornée aux moyens de persuasion et de libéralité, restera toujours insuffisante pour le but qu'on se propose, *quelque extension qu'on puisse donner à ces moyens et quelque bien combinés qu'ils soient*, tant qu'ils ne seront pas appuyés par des mesures répressives. »

Ces mesures, ni la restauration ni le gouvernement impérial n'ont osé les prendre. J'ignore si l'on sera plus audacieux maintenant; mais un fait certain c'est qu'aux obstacles énumerés plus haut il faut ajouter l'absence

(1) *Rapport au Ministre de l'intérieur.* Imprimerie royale, juin 1829.

de dispositions législatives qui répriment les abus contraires à l'amélioration des races.

Certes, on imaginerait difficilement une accumulation de circonstances plus défavorables; et cependant l'amélioration a marché. En voici la preuve : quatre ou cinq ans après le rétablissement des Haras, Pichard s'écriait avec douleur : « Que pouvons-nous faire? La race normande est presque perdue; nous n'avons plus que le souvenir des beaux carrossiers de la plaine de Caen.... Les chevaux du Melleraut et de la plaine d'Alençon ont aussi disparu en totalité.... Je ne connais pas en Normandie dix mâles en état de soutenir la race (1). » Il eût été difficile alors de faire en France des remontes d'étalons : eh bien maintenant elles s'y font toutes, et depuis trois ans les Haras n'ont acheté à l'étranger que trois ou quatre chevaux de tête. Est-ce là un signe d'amélioration?

En désirez-vous d'autres preuves? J'invoquerai une autorité que vous ne récuserez pas, car c'est une autorité militaire. L'honorable général Subervic, dans la session de 1837, disait à la tribune : « Pendant que j'étais à Tarbes j'ai vu une réunion de 1 600 juments qu'on présentait pour les primes : j'ai été frappé de leur beauté, et je crois pouvoir affirmer que *nulle part en Europe* on ne pourrait en trouver d'aussi distinguées. La cavalerie légère qui recevrait ses remontes de ce pays

(1) *Manuel des Haras*, par Pichard, ancien élève des Grandes-Écuries de Versailles, p. 35, 60 et 68. Imprimerie de Charles, 1812.

serait la meilleure et la plus belle cavalerie de l'Europe. » — Ces juments-là valent un peu mieux que les *bringues* dont parlait Bohan.

Enfin, après le témoignage d'un lieutenant-général, voici la déclaration du ministre de la guerre. Dans les notes de son budget pour 1838 on lit que 2 442 chevaux achetés pour les remontes de la cavalerie ont été classés de la manière suivante par les inspecteurs généraux :

Très bons et très distingués	739
Bons	1176
Passables.	447
Mauvais	80

Ainsi, la Guerre l'avoue elle-même, malgré la modicité de ses tarifs, sur une remonte de 2 442 chevaux, il s'en trouve 1 915 bons ou très bons. L'espèce est donc en progrès. *Habemus confitentem.*

Quant aux chevaux de trait, qui avaient dégénéré comme les autres, personne ne conteste leur amélioration ; mais, pour se dédommager de cet aveu, on se hâte de déclarer que le bien s'est fait sans le concours du Gouvernement, c'est-à-dire sans l'intervention des Haras. C'est inexact : pendant long-temps tous les dépôts d'étalons, sauf quelques établissements du midi, ont eu des chevaux de trait ; peu à peu les cultivateurs, suffisamment encouragés par les primes du Gouvernement et par la consommation, ont pu entretenir eux-mêmes des

étalons de trait qui coûtent beaucoup moins cher que les étalons de race noble. Les Haras se sont retirés alors devant l'industrie ; et, conservant par les primes leur action sur l'amélioration de l'espèce, ils se bornent aujourd'hui à envoyer au foyer de la race quelques étalons types d'un prix trop élevé pour l'industrie particulière. En un mot, l'administration a fait là ce qu'elle voudrait faire partout : aux Haras l'amélioration, à l'industrie la production.

En résumé, l'administration des Haras a pris les affaires dans un triste état : cette population chevaline, abâtardie déjà avant nos troubles civils, presque anéantie par une succession de désastres, il a fallu la recréer d'abord au milieu des circonstances les plus défavorables, et l'améliorer ensuite malgré tous les obstacles dont vous avez reconnu vous-même la gravité. Quels progrès, cependant, lorsque l'on compare la situation d'autrefois et celle d'aujourd'hui ! L'espèce des chevaux de trait est si nombreuse, si belle, que le gouvernement, dit-on, n'a plus besoin de s'en occuper ;

La France, qui ne pouvait fournir dix étalons, les fournit tous maintenant ;

Que l'armée demande 3 000 chevaux ou 9 000, l'agriculture les donne à l'instant même, et les exportations n'en continuent pas moins ;

M. le général Oudinot déclare « que nos chevaux de troupe possèdent à un degré remarquable les qualités qui constituent le cheval de guerre, et qu'en temps de

paix ils rendent de plus longs services que les chevaux étrangers. » (Page 11.)

M. le général Subervic assiste par hasard à une réunion de juments à Tarbes, et il affirme que la cavalerie qui recevrait ses remontes de ce pays serait la plus belle et la meilleure cavalerie de l'Europe ;

Enfin, dans une note officielle, le ministre de la guerre atteste que, sur une remonte de 2 442 chevaux, presque tous sont bons ou très bons. — Franchement, ce résultat n'est pas trop déplorable ; il réduit à leur juste valeur des accusations bannales qu'on répète sans examen.

Poursuivons, et vidons d'abord une petite querelle de ménage entre la Guerre et les Haras, à propos de la commission spéciale des remontes. Un inspecteur général des Haras, désigné par le ministre pour faire partie de cette commission, n'a point paru aux séances ; et « il serait difficile, dites-vous, de donner une explication satisfaisante de ce refus tacite de s'identifier aux intérêts de l'armée ». — Rien de plus facile, au contraire ; et je puis, mieux que personne, vous donner une explication très satisfaisante. Il n'y a point eu refus de s'identifier aux intérêts de l'armée ; on vous a trompé, Monsieur. L'inspecteur général des Haras n'a point paru aux séances de la commission des remontes, parce qu'il n'a reçu aucune convocation : il ignorait les noms du président, du secrétaire et des membres de cette commission ; il pensait même qu'elle ne s'était jamais réunie. En un mot,

il n'est pas venu, parce qu'il n'a pas été convoqué ; et on ne l'a pas convoqué, afin de pouvoir dire qu'il n'était pas venu. Une petite note insérée, avec beaucoup de perfidie et un peu de maladresse, dans le rapport de la commission, a dévoilé le secret de la comédie.

Vos autres griefs contre l'administration des Haras ne me semblent pas mieux fondés : oubliant qu'afin de pouvoir lui appliquer les réquisitoires de Bohan et Bourgelat, vous l'avez accusée d'abord d'être restée stationnaire depuis un siècle, vous venez lui reprocher ensuite ses variations de systèmes, et, comme preuve, vous relevez, dans le *Bulletin des lois*, toutes les dates des décrets et ordonnances concernant les Haras, à partir de 1683 jusqu'en 1840. La liste est longue, je l'avoue ; mais ne conviendrait-il pas d'en retrancher bon nombre d'ordonnances relatives au service intérieur ? Par exemple, l'ordonnance du 29 octobre 1823, comprise dans votre nomenclature, décide seulement que le bureau des subsistances sera réuni aux attributions de M. de Castelbajac, alors directeur général des Haras. Ce n'est point une modification bien grave, un changement de méthodes ou de système. Mais, en admettant la justesse de votre observation, que prouverait-elle ? Que l'instabilité est le mal de notre pays, et que les Haras en ont souffert comme tout le reste. Depuis 1683 jusqu'en 1840, combien de dynasties ! combien de gouvernements ! combien de ministres ! Les Haras n'auraient pas été sans doute à l'abri des variations, s'ils avaient dépendu de la

Guerre, car dans ce département la fixité n'est pas non plus à l'ordre du jour : les organisations et réorganisations s'y succèdent avec assez de rapidité; et l'on y trouverait bien aussi, en consultant le *Bulletin des lois*, quelques changements depuis 1683.

Remarquez, d'ailleurs, l'inconséquence de votre argumentation. Vous vous plaignez des innovations, et vous voulez innover encore. Vous déplorez l'instabilité du personnel dans les Haras, « instabilité qui ne permet ni aux hommes d'acquérir de l'expérience, ni aux institutions de prendre racine » ; et, pour remédier au mal, que proposez-vous? de substituer peu à peu au personnel des Haras les officiers des remontes, et de renouveler périodiquement ces officiers eux-mêmes par d'autres officiers, lesquels, après avoir acquis une certaine expérience hippique, se verraient remplacés, à leur tour, par de nouveaux venus dont l'éducation serait à faire. Quel tourbillon, bon Dieu! Ce seraient des permutations sans fin ni cesse. Je vois bien là, Monsieur, la solution d'un grand problème, le mouvement perpétuel, mais non cette stabilité *qui permet aux hommes d'acquérir de l'expérience et aux institutions de prendre racine*. Sous ce rapport, la Guerre vaudrait encore moins que les Haras: il faudrait donc trouver d'autres motifs pour réunir les Haras à la Guerre.

C'était, croyez-vous, le projet de Napoléon. Oh! permettez-moi d'en douter. S'il avait organisé les Haras dans un intérêt purement militaire, et non dans un intérêt

agricole, s'il avait voulu qu'ils fussent sous la dépendance directe du ministre de la guerre, il ne les aurait pas placés au ministère de l'intérieur. Napoléon allait droit à son but; il ne laissait pas à d'autres le soin de compléter sa pensée. Il se défiait de ses continuateurs, et il avait raison. S'il décréta que « les employés des Haras seraient pris, *de préférence*, parmi les militaires retirés qui se trouveraient avoir les connaissances requises », c'est qu'il voulait créer des positions pour les jeunes officiers mis hors de combat, et dont le nombre augmentait chaque jour. Il les plaçait où il pouvait, dans les douanes, les droits réunis, l'enregistrement, les eaux et forêts, partout. N'avait-il pas donné à un général amputé, le baron de Pommereuil, la direction de la librairie, qui n'a jamais été considérée pourtant comme une institution militaire?

On ne peut donc invoquer, en faveur des nouveaux projets de la Guerre, l'opinion de l'Empereur; mais, en revanche, on a celle de M. Baude. « Ancien sous-secrétaire d'état au ministère de l'intérieur, M. Baude, dites-vous, a eu les Haras sous sa direction et a pu apprécier les causes de leur impuissance. *Ses paroles ont de l'autorité dans cette question.* » — Entendons-nous : les paroles de M. Baude ont de l'autorité, au conseil d'état, dans une affaire contentieuse, car c'est un savant jurisconsulte; mais pendant son court séjour au ministère de l'intérieur (il n'y est pas resté un mois), je doute qu'au milieu des préoccupations que devaient lui causer alors les

troubles politiques, les sociétés populaires, les émeutes quotidiennes, il ait eu le loisir d'étudier la question des Haras. Et cependant, pour les besoins de la cause, voilà qu'on métamorphose un homme de lois en homme de cheval. Soit : je le veux bien ; réunissons les Haras à la Guerre, si tel est le désir de M. Baude ; mais voyons ce qui en résultera. D'excellentes choses assurément.

D'abord, « le Pin et Pompadour, qui possèdent chacun environ 1 100 hectares, ne régiraient plus, *dans un intérêt étranger à l'élève du cheval*, une grande partie des pâturages, dont l'état tirerait un si grand avantage s'ils étaient à la disposition de la Guerre. » (Page 71.) — Le chiffre des hectares est à peu près exact ; mais combien d'erreurs agronomiques dans cette citation ! Je dis que le nombre des hectares est à peu près exact, en y comprenant toutefois l'espace occupé par les bâtiments, cours, chemins, étangs, landes et forêts. Le haras du Pin, par exemple, ne possède que 219 hectares de bons prés et 133 hectares de prés médiocres, total 352 hectares de prairies pouvant supporter des juments et poulains. En déduisant 100 hectares pour les foins, il resterait 252 hectares de pâturages ; ce qui représenterait la nourriture de 126 animaux, à 2 hectares par tête. Pour avoir un plus grand nombre d'animaux, ferez-vous des améliorations, créerez-vous de nouvelles prairies ? Alors il vous faudra une agriculture complète ; et, quand le Pin sera parvenu au comble de sa prospérité agricole, on ne pourra jamais entretenir sur ses domaines plus de

250 juments ou poulains. Car, il faut l'enseigner à l'administration de la Guerre, qui n'est pas forcée de connaître les premiers éléments de l'agriculture, on ne pourrait pas couvrir de poulains tous les herbages. Une prairie dans laquelle on ne mettrait que des chevaux, et toujours des chevaux, serait détruite au bout de quelques années. Voilà pourquoi les herbagers normands n'admettent qu'un cheval sur dix bœufs. Les pâturages ne se maintiennent, et, à plus forte raison, ils ne se s'améliorent, que par la dépaissance d'animaux divers ou par un bon système de culture.

Voyez comment on agit dans ces haras autrichiens dont vous nous citez l'exemple. A Mezohegyès, il y a trois cents charrues, et, sur une contenance de 20 000 hectares, on ne compte que 2 500 têtes d'animaux pâturant (juments et poulains), ce qui donne huit hectares par tête de cheval.

Babolna, pour 539 animaux pâturant, a 3 500 hectares, c'est-à-dire plus de six hectares par tête. Même proportion à peu près à Biber et Ossiach.

Or nous avons vu qu'au Haras du Pin, en ne réservant rien pour le foin, on ne comptait que 352 hectares pouvant supporter la dépaissance de juments ou poulains. Si le domaine du Pin appartenait à la Guerre, elle y aurait donc, au prorata de Mezohegyès, l'herbagement de 44 têtes de poulains ou juments, et de 58 au prorata de Biber, Babolna et Ossiach.

A Pompadour, les domaines sont très divisés ; quel-

ques uns se trouvent à quatre lieues de distance de l'établissement central, ce qui a nécessité le système des fermages. Mais supposons que, dans ces domaines éloignés, la Guerre fasse bâtir des écuries pour les chevaux et des logements pour les employés, elle aura 152 hectares de prairies régies, 211 hectares de prairies affermées; total : 363 hectares, toujours sans rien réserver pour le foin. C'est, à onze hectares près, l'étendue des pâturages du Pin; le calcul que nous avons fait pour le Pin s'applique donc également à Pompadour. Ainsi, *suivant le système des haras autrichiens*, la Guerre trouverait, dans les deux Haras de France, le placement immédiat de 86 à 116 têtes de poulains ou juments. Était-ce la peine de vanter si haut les avantages que procurerait à la Guerre la possession des domaines des Haras? Et, selon vos expressions, « ce rapprochement suffit-il pour faire comprendre la nécessité de la réunion des Haras et des remontes? » Je ne le pense pas. Cherchons encore de meilleures raisons.

En voici une que je trouve à la page 55 : « L'administration des Haras, dites-vous, peut difficilement faire monter ses étalons; aussi perdent-ils souvent leurs qualités faute d'être suffisamment exercés. La plupart des étalons militaires seraient en quelque sorte privilégiés à cet égard : hors de la saison de la monte, tous les producteurs appartenant aux dépôts qui ne seraient pas trop éloignés de l'école de Saumur pourraient être dirigés sur cet établissement, où il nous reste une grande école d'équi-

tation. » — Quoi! on mettrait les étalons au manége! Mais c'est une hérésie à faire trembler tous les *sportsmen!* Voyez-vous *Lottery*, *Physician*, *Royal-Oak*, renversant des demi-voltes dans un manége, et exécutant des contre-changements de main au galop! Ils ne dureraient pas long-temps à ce métier.

Rappelons les principes. Lorsqu'un étalon a subi les épreuves d'usage, et qu'il en est sorti vainqueur; quand il a prouvé par les courses ce qu'il est en état de faire, on connaît ses moyens, on doit le ménager autant que possible et ne lui donner que l'exercice nécessaire pour sa santé. Cette vérité est si bien reconnue en Angleterre, qu'on y laisse presque toujours l'étalon dans l'état de nature. Il a un paddock, une cour ou un gazon pour s'ébattre en liberté. Dans nos dépôts d'étalons, l'agglomération des animaux ne permet malheureusement pas d'adopter des dispositions semblables, et l'on est forcé de faire monter les étalons; mais on ne les monte qu'en bridon, on les mène droit devant eux en leur laissant le plus de liberté possible : c'est ce qui se rapproche le mieux du système anglais. Les mettre au manége, vouloir les rendre *fins aux aides*, à la bouche, ce serait, avec le caractère irritable de la plupart des étalons, le meilleur moyen de les rendre intraitables et de leur briser les jarrets; ce serait dissiper en pure perte des forces qu'on doit réserver dans un meilleur but. Pour les chevaux de pur sang, des *paddocks* autant qu'on le peut, et, faute de paddocks, des promenades quotidiennes; pour

les chevaux de demi-sang, un exercice journalier et gradué suivant leur âge et leur force; telle est la méthode suivie dans les Haras; et les animaux s'en trouvent bien, car ils s'y conservent long-temps.

Mais n'est-il pas étrange de voir la Guerre venir donner aux Haras des leçons d'hygiène, après avoir humblement avoué que, dans notre cavalerie « le chiffre de la mortalité a dépassé toutes les prévisions? » (P. 84.)

Il a fallu vingt-cinq ans de paix pour que l'administration de la Guerre s'aperçût que l'insalubrité des écuries était plus meurtrière que le canon; et aujourd'hui même, malgré l'amélioration récente du casernement, « les résultats, on l'avoue encore, ne sont point en rapport avec les sacrifices. » (Page 78.) Ce n'est que trop vrai : tandis que la morve est presque inconnue dans les Haras, cette cruelle maladie continue de décimer les écuries régimentaires; et « la moyenne du temps de service des chevaux de troupe n'atteint jamais 7 années. » (Page 48.) Un honorable député en a fort bien expliqué la raison : « La répartition des chevaux a été faite sans » discernement, a-t-il dit; on a entassé dans les régi» ments les espèces les plus diverses : le cheval alle» mand, le cheval des Ardennes, le cheval normand, » le cheval breton, ont été astreints au même régime » hygiénique : il faut qu'ils aient la même allure, » qu'ils portent le même poids..... Cet amalgame se » traduira en chiffres effroyables de mortalité.... En » 1831, nous avons vu périr dans nos mains toutes les

» ressources que nous avions achetées si chèrement à
» l'étranger ; vous verrez la même chose encore : avant
» 4 ans, 5 ans au plus, tout aura disparu (1). » Et notez bien que ce n'est pas un membre de l'opposition qui parle ; non, c'est un député conservateur, un officier supérieur de cavalerie. Ainsi, parce que la Guerre ne sait pas conserver les chevaux tout faits qu'on lui donne, elle voudrait en faire elle-même. Pour la charger de la production, ce motif ne paraîtra pas déterminant ; passons à un autre.

Seraient-ce, par hasard, les succès du Haras de Saumur qui justifieraient les prétentions de la Guerre? Je l'ai visité plusieurs fois ; mais je n'en dirai pas mon avis, et j'espère qu'on appréciera ma réserve. Deux faits seulement :

1° Ce prétendu Haras, à cause de sa situation, n'a point et ne peut avoir les développements agricoles nécessaires à ce genre d'établissement : 25 hectares de prairies, quelques carrés de gazon, voilà tous ses domaines.

2° J'ouvre le *Stud book*, et je vois que le Haras de Saumur n'a jamais produit d'étalons ; que ses poulinières de pur sang ont été données, en 1838, à un cheval de demi-sang, employé au manége de l'Ecole, et plus tard à un étalon des *Haras royaux*.

Voici du reste, sur l'Ecole de Saumur et son Haras, le

(1) Discours de M. Bertin de Vaux. *Moniteur* du 14 mai 1841.

jugement d'un écuyer dont la réputation est européenne, et dont vous avez fait un éloge mérité. « Cette Ecole, dit M. le vicomte d'Aure, est assise sur une mauvaise base, et n'a, sous le rapport hippique, *que des connaissances fort superficielles*.... Les essais du Haras de Saumur sont faits *pour dégoûter un homme spécial*, tant à cause du prix de revient que de leur pauvre qualité. » (1) — Ce Haras militaire semblerait donc avoir été créé tout exprès pour prouver que les militaires n'entendent rien aux Haras. Aussi le général Tirlet ne voulait-il confier à la Guerre que les dépots d'étalons, laissant au ministère de l'agriculture les Haras proprement dits. Ce brave général d'artillerie, très habile dans l'art d'attaquer et de défendre les places fortes, mais peu versé dans la science hippique, se figurait que, lorsque l'administration de la Guerre aurait des étalons, les chevaux de troupe se multiplieraient par enchantement. Cette opinion, pour être partagée par un grand nombre d'officiers, et transmise comme un mot d'ordre, n'en est pas moins erronée; elle ne supporte pas l'examen; la preuve en est facile.

Les 21 établissements des Haras possèdent un millier d'étalons qui pendant le temps de la monte sont répartis en plus de 300 stations différentes. Les poulinières n'étant pas concentrées aux environs de chaque dépôt,

(1) *Observations sur la brochure de M. le marquis Oudinot*, par le vicomte d'Aure, pages 9 et 16.

mais disséminées dans tout le pays, il faut disséminer aussi les étalons selon les exigences du service. Autrefois les gardes-étalons ou palefreniers étaient les maîtres d'admettre ou de refuser les juments présentées à la saillie dans les stations : maintenant aucune poulinière n'est admise sans une carte du directeur du dépôt; mais comme il y a 300 stations et seulement 21 directeurs, on comprend qu'ils ne puissent pas être partout en même temps, et qu'en leur absence il se commette quelques abus. Mais si la Guerre avait les Haras, elle serait bien forcée, elle aussi, de diviser ses étalons par stations; et, à moins d'envoyer un officier dans toutes (ce qui exigerait trois cents officiers), le service de la monte se ferait comme il se fait aujourd'hui. Produirait-on plus de chevaux de guerre parce que les employés des Haras porteraient des épaulettes? Nullement. Les conditions de la production chevaline restant les mêmes, les cultivateurs, qui trouvent plus de profit à faire naître des chevaux de gros trait, des mulets ou des bêtes à cornes, ne changeraient pas leur spéculation pour élever des chevaux de selle.

En remplaçant les Haras, la Guerre emploierait-elle une autre espèce d'étalons? Mais si l'on préjuge l'avenir par ce qu'elle fait aujourd'hui, elle copierait servilement, sous ce rapport, l'administration qu'elle attaque. Longtemps, en effet, l'emploi d'étalons de pur sang a été blâmé par les hippologues militaires; on accusait alors les Haras d'être affiliés au Jockey-Club, et on leur faisait un

crime de partager, jusqu'à un certain point, les doctrines de la *Société d'Encouragement*, qui, selon mon opinion, a rendu de véritables services. Si j'ai bonne mémoire, dans une note émanée des bureaux de la Guerre, en 1838, on disait : *Que le système du pur sang ne saurait réussir que parmi les propriétaires riches, et non parmi les éleveurs ; que la Normandie avait vu avec peine l'introduction, au haras du Pin, d'étalons de pur sang ; et qu'en persistant dans ce système, on arriverait à une décroissance de taille qui ne permettrait pas de trouver des juments convenables.*

Les Haras, *avec leur pur sang*, perdaient tout ; c'était la consigne alors. — Eh bien ! à peine les Chambres eurent-elles accordé à la Guerre 60 mille fr. pour achats d'étalons, qu'elle s'empressa d'acquérir trois chevaux de *pur sang*, *Félix*, *Hercule* et *Royal-George ;* elle acheta aussi de vieilles poulinières de *pur sang*, des pouliches et poulains de *pur sang* réformés par les Haras. Quelle inconséquence ! La Guerre avait donc subitement changé d'avis ? Il faut le croire, car elle accusait les Haras de détruire les ressources de notre cavalerie en employant 150 étalons de pur sang ; et aujourd'hui M. le général de Sparre en réclame *six mille*, tous de pur sang, entendez-vous bien ; il n'en veut pas d'autres (1). — A la bonne heure ! c'est aller un peu vite peut-être ; mais ce

(1) Voir la brochure intitulée : *Un Mot sur les Haras et les remontes de la cavalerie,* par M. le général comte de Sparre, pages 4 et 6.

n'est pas moi qui m'en plaindrai, moi qui ai toujours soutenu le système du pur sang. J'adresserai toutefois à la Guerre la question suivante : Quand vous reprochiez aux Haras ce système, manquiez-vous de lumières ou de bonne foi ?

Je disais tout à l'heure que l'administration de la Guerre, depuis qu'elle a des étalons, copiait servilement l'administration des Haras. Continuons le parallèle.

Comme il serait malaisé de se procurer les 6 000 étalons de pur sang demandés par le général de Sparre, et que, si on les trouvait, leur emploi serait plus difficile encore, les Haras sont forcés d'avoir des étalons de demi-sang. La Guerre a donc acheté aussi des étalons de demi-sang.

Les Haras ont fait venir dernièrement d'Angleterre un étalon célèbre, *Physician;* et la Guerre aussitôt a envoyé chercher en Angleterre un fameux cheval de course, *Caravan*.

Enfin, les Haras emploient dans le Midi des étalons de race orientale, et la Guerre fait acheter maintenant des étalons en Syrie.

Que le mode suivi par les Haras soit bon ou mauvais, ce n'est pas le moment de l'examiner ; je dis seulement que la Guerre le copie, et que, si les Haras se trompent, elle tombe dans les mêmes fautes ; je dis, et j'ai droit de le dire à Messieurs de la cavalerie : Vous vous posez en réformateurs, et vous êtes plagiaires. En vous substituant aux Haras, vous conserveriez sans doute leurs étalons,

puisque vous achetez leurs réformes : il est vrai qu'on les appellerait alors *étalons militaires;* mais, en changeant de nom, acquerraient-ils plus de qualités?

Puisque le mot a été prononcé, oserai-je demander la définition de *l'étalon militaire?* C'est un étalon capable de produire de bons chevaux de guerre, me répondra-t-on. — Fort bien ; mais quel est l'étalon le plus capable de faire de bons chevaux de troupe? Dans un dépôt de remontes que vous vantez beaucoup, à Guingamp, il existe quatre étalons militaires, dont je ne veux pas juger le mérite, chacun pouvant avoir son opinion à cet égard; je ne parle que de leur origine : l'un est de pur sang, *Royal-George ;* l'autre un cheval demi-sang, *Cuirassier ;* le troisième, *Quiroga,* est un carrossier de quart de sang; enfin le quatrième est un double poney fort commun. Ces chevaux, si dissemblables de conformation et d'origine, devant saillir tous les quatre des juments de même espèce, je demande comment ils pourront tous produire également le cheval de guerre. Je voudrais savoir aussi lequel d'entre eux est véritablement l'*étalon militaire.* Est-ce le cheval de pur sang ou celui de demi-sang? le carrossier ou le poney? Vraiment on s'y perd.

Le plus grand mérite des étalons militaires, c'est la saillie gratuite. Voilà la grande innovation de la Guerre, son appât pour attirer une clientèle à ses étalons. Il serait trop long de discuter ici les avantages et les inconvénients de cette mesure : il suffira de rappeler qu'après avoir été repoussée en 1829 dans la commission

présidée par M. le duc d'Escars, elle a éprouvé le même sort au conseil général d'agriculture en 1842. La recette de la monte étant versée au trésor, les Haras sont fort désintéressés dans la question; et peut-être l'administration de la Guerre n'a-t-elle pas apprécié toute la gravité de la mesure qu'elle a prise, toutes les conséquences qui s'ensuivront nécessairement. Elle a vu un moyen facile de faire concurrence aux Haras en donnant gratis ce qu'ils font payer, et aussitôt la saillie gratuite a été adoptée. Que l'industrie particulière s'en arrange comme elle pourra.

J'ai examiné avec vous, Monsieur le Général, toutes les questions traitées dans votre brochure, et, pour annexer les Haras à la Guerre, je n'ai pas trouvé encore de motifs plausibles; il devrait en exister pourtant, s'il était vrai, comme on vous l'a dit, que plusieurs conseils généraux eussent demandé que le service des Haras fût réuni à celui des remontes, sous les auspices du ministre de la guerre. Malheureusement, on vous a donné un renseignement inexact. En parcourant le recueil intitulé : *Analyse des vœux des conseils généraux*, vous verrez qu'un vœu semblable n'a été émis qu'*une seule fois*, en 1840, par *un seul* conseil. Quand il n'y a jamais eu qu'*un*, il ne faudrait pas dire *plusieurs;* c'est une faute de calcul, d'autant plus impardonnable que le compte n'était pas difficile à faire.

Vous vous trompez aussi, Général, quand, à propos de certaines mesures prises par le département des Côtes-

du-Nord, vous croyez « qu'on vient offrir à la Guerre ce que n'a jamais pu obtenir l'administration des Haras ». Tous les jours les Haras se voient forcés, à cause de l'exiguïté de leur budget, de refuser les offres qui leur sont faites par des villes et des conseils généraux pour établir de nouveaux dépôts d'étalons. Ce n'est pas la faute du ministère de l'agriculture s'il n'a pas, comme vous le voudriez, 4 000 producteurs dont l'entretien seul coûterait 4 millions. Le moyen, je vous prie, avec un budget de deux millions, d'en payer quatre ?

La Guerre, il est vrai, a une arithmétique toute particulière qui lui permet des miracles. Je vois, par exemple (p. 52), qu'avec 60 000 francs votés par les chambres, on va placer *trois cents étalons* dans les dépôts de remontes, ce qui ferait des étalons à deux cents francs pièce. Mais comme vous ne voudriez point de ces étalons-là, comme il vous faut, au contraire, « des producteurs-types d'un ordre supérieur », ils coûteront au moins 4 000 frans l'un dans l'autre. Or 4 000 multipliés par 300 égalent 1 200 000 francs, et la Guerre n'a que 60 000 francs ! Pour le coup, voilà de l'habileté.

Parlerai-je maintenant des dépôts de poulains ? J'ai vraiment scrupule de combattre encore ce projet mort-né. On a déjà démontré par des chiffres incontestables que, d'après ce système, le cheval de troupe coûterait trois fois plus cher, sans valoir mieux ; et que, pour trouver tous les ans dans vos dépôts 4 000 chevaux de remonte, il vous faudrait un élevage non pas de 12 000 poulains,

comme vous le croyez, mais de 36 000 : ce serait à la fois la ruine du trésor et de l'industrie chevaline. Cette industrie est en souffrance, vous le dites du moins, et, pour la guérir, vous proposez de la tuer. Il est certain qu'avec un pareil remède, elle ne souffrirait plus; mais après l'avoir tuée par la saillie gratuite et par l'intervention du département de la Guerre dans la production, que vous restera-t-il? Écoutez ces graves paroles d'un membre du Conseil général d'agriculture, M. le marquis de Torcy : « Vos dépôts de poulains seront exposés à toutes les chances contraires; et, au moment où vous aurez besoin de toutes vos ressources, une épizootie viendra les annihiler entre vos mains. A qui recourrez-vous alors au moment du danger?— A l'agriculture? Vous lui aurez appris à se passer de vous, et elle ne fera plus rien pour vous. — Aux pays voisins? Vous serez en guerre avec eux. — Vous vous manquerez à vous-même, et tout manquera au pays, parce qu'il aura remis tout entre vos mains; et alors l'on pourra dire, plus justement que vous ne le faites aujourd'hui, que son honneur et ses destinées sont en péril (1). »

Une dernière observation, car j'ai hâte d'en finir : je la soumets avec confiance à vos lumières et à votre impartialité. Vous convenez vous-même que, pour la production et l'élevage du cheval, on trouve en Autriche

(1) *Des Remontes de l'armée et de leurs rapports avec l'agriculture*, par le marquis de Torcy, 2e édition, page 33.

des facilités qui ne se rencontrent plus en France : de vastes domaines, des fourrages à bas prix, etc., etc. ; et vous proposez, malgré les conditions défavorables où nous sommes, un système auquel l'Autriche, placée dans les meilleures conditions possibles, a été forcée de renoncer !

Ah ! croyez-moi, les millions que coûterait cette ruineuse expérience peuvent être mieux employés. Laissons à l'industrie ce qu'elle peut faire ; elle le fera mieux que nous. Elle produit de bons chevaux de commerce, parce que le commerce les paie bien ; payez bien les chevaux de troupe, et l'industrie les fournira.

Cependant, il faut le dire, de long-temps encore la remonte de la cavalerie ne sera aussi facile en France qu'en Angleterre ou en Allemagne. M. le général de Girardin, qui a traité cette question avec la sagacité et le talent qui distinguent tous ses écrits sur l'économie politique, a parfaitement posé le problème et l'a résolu. La solution n'est point, en effet, dans la substitution d'une administration à une autre, ni dans la suppression de toutes les deux, comme le voudraient des réformateurs plus radicaux. Ce serait déplacer le mal, et non le guérir. Pour le guérir, il faut en connaître la véritable cause, et pour la découvrir, cette cause, il faut voir les choses de plus haut.

En Angleterre et en Allemagne, le cheval léger est le cheval du pays, le cheval de gros trait est l'exception ; chez nous, au contraire, le cheval du pays c'est le che-

val de gros trait, et l'on ne produit que par exception les animaux d'espèce légère. Il faudrait donc beaucoup augmenter cette dernière espèce, afin que le gouvernement eût toujours la certitude de trouver, en cas de guerre, une masse considérable de chevaux de troupe. Mais cette augmentation ne peut s'obtenir dans une forte proportion avant que l'état de nos routes ne permette à l'industrie et au commerce d'employer des charrettes et des diligences moins pesantes, et de remplacer le lourd cheval de trait par des chevaux plus légers. Tant que le cheval de trait sera le cheval *national* en France, multipliez, si bon vous semble, les étalons de sang; doublez, quadruplez leur nombre; ayez-en 4 000, comme vous le désirez; 6 000, comme le voudrait le général de Sparre: on ne produira pas plus de chevaux pour la selle qu'on n'en produit maintenant, parce que la production doit toujours se régler sur la consommation. Vous éprouveriez alors le désappointement de ce petit prince d'Allemagne qui avait cru doubler les revenus de l'octroi de sa petite capitale en doublant le nombre des portes : la consommation restant toujours la même, il n'entra pas plus de marchandises par six portes que par trois.

Terminons. A mon avis, l'administration des Haras vous doit des remercîments, Monsieur le Général : en l'attaquant, vous lui avez rendu service; vous avez appelé l'attention publique sur une question trop dédaignée jusqu'à ce jour. Depuis la publication de votre brochure, tous les généraux écrivent ou veulent écrire; il

semble vraiment qu'il y ait émulation pour justifier ce mot spirituel de M. le duc de Marmier, qui disait un jour à la tribune : « J'ai connu grand nombre d'officiers, et j'ai toujours vu qu'ils savaient beaucoup mieux se faire tuer bravement avec leurs chevaux qu'ils ne savaient en élever. »

Mais si les écrivains de la Guerre n'ont pas obtenu tous un égal succès, tous ont contribué à éclairer l'opinion publique. Il est évident, aujourd'hui, qu'on ne voulait pas réformer, mais accaparer ; et qu'après avoir envahi les Haras, on comptait bien faire tripler ou quadrupler leur budget, supplanter l'industrie particulière, etc., etc.

Alors, d'anciens ennemis de cette administration, condamnée à mort par un conseil de guerre, et qu'on voulait fusiller si méchamment, se sont émus de compassion pour elle. Tout bien considéré, ont-ils dit, elle vaut au moins celle qui prétend lui succéder. — D'autres, plus impitoyables, se sont écriés : Fusillez-la, si vous voulez, mais à condition que vous n'aurez point son héritage.— Voyez plutôt la brochure de M. le prince de la Moskowa : l'an dernier il demandait formellement la réunion des Haras à la Guerre ; maintenant, éclairé par vos écrits, il se ravise, il hésite.

« L'intention de la Guerre étant d'absorber les Haras, » il serait juste, dit-il, qu'elle nous apprît dans quelles » vues et d'après quel système elle se propose d'admi- » nistrer leur succession. Il nous faudrait, à cet égard, » un programme exposé bien clairement.... Sous ce

» rapport, l'opinion a le droit de n'être pas satisfaite....
» Qu'on lise les brochures de MM. les lieutenants gé-
» néraux marquis Oudinot et comte de Sparre, et l'on
» s'assurera que, jusqu'à présent au moins, ce n'est
» pas par l'unité de vues ni par la fixité de méthodes
» bien arrêtées que les honorables généraux, promo-
» teurs du changement en question, semblent se distin-
» guer..... Membres du comité de la cavalerie tous les
» deux, et initiés aux secrets du Ministre, leurs opi-
» nions ont presque une signification officielle. Or *ils*
» *ne s'entendent pas entre eux*..... Qu'on y prenne gar-
» de, si la Guerre ne proclame pas des idées nouvelles,
» si elle recule devant l'extension large et libérale des
» doctrines adoptées par les Haras depuis quelques an-
» nées, *c'est qu'elle rentre*, *sous des formes différentes*,
» *dans les voies de l'administration qu'elle veut rem-*
» *placer*. »

Et plus loin il ajoute que, si les espèces légères nous manquent, « la faute n'en est pas à telle ou telle composi-
» tion du personnel, à tel ou tel système d'administra-
» tion, mais bien à l'impuissance où *toute administra-*
» *tion* qui tient à vivre se trouvera lorsqu'on lui de-
» mandera de produire une denrée que le pays ré-
» clame, et que l'intérêt du pays ne l'a pas, jusqu'à
» présent, engagé à fabriquer (1). »

(1) *Quelques Réflexions sur les moyens de régénérer nos espèces chevalines*, par le prince de la Moskowa (pages 5, 6, 7 et 8).

Je n'ai pas dit autre chose.

Courage donc, Messieurs de la Guerre ; écrivez, écrivez encore, et les Haras vous béniront. Chaque écrit nouveau amène sa réfutation, qui est réfutée à son tour : il pleut des brochures, et les journaux politiques, qui ne daignaient pas même rendre compte des débats des Chambres sur les questions hippiques, publient aujourd'hui des articles de leur propre fonds. Or je suis de ceux qui pensent que la controverse et la publicité sont de bonnes choses, et que la raison finit toujours par avoir raison.

FIN.

NOTICE

SUR LES

HARAS IMPÉRIAUX D'AUTRICHE.

J'ai résisté longtemps à d'obligeantes sollicitations qui m'invitaient à publier une relation de mon voyage en Hongrie et dans les provinces turques qui avoisinent ce pays ; je réservais mes matériaux pour en former un corps d'ouvrage, lorsque la brochure de M. le lieutenant-général marquis Oudinot a paru.

Cette brochure qui, par le nom de son auteur, pourrait exercer de l'influence dans le monde hippique, m'a semblé renfermer des erreurs graves. Je laisserai à d'autres plumes le soin de les signaler au public ; mais connaissant des faits complétement opposés à ceux qui servent, pour ainsi dire, de base aux nouveaux plans de M. le général Oudinot concernant les haras et les remontes, je crois le moment venu de les extraire de mes notes pour les mettre au jour ; je regarde donc cette publication comme un devoir, dans l'intérêt du pays et de la vérité.

« L'Autriche, dit M. le lieutenant-général marquis
« Oudinot, dans ses considérations générales, remonte
« ses troupes à cheval au moyen de haras militaires dont
« l'action s'étend aussi sur l'amélioration des races che-

« valines de l'empire. Lors de l'expédition de Naples, « en 1820, le général Hardegg, directeur des haras et « remontes, a livré à l'armée 30,000 chevaux, et il aurait « pu en procurer un plus grand nombre. »

On verra par cette notice qu'il n'y a pas de haras militaires en Autriche, et que les haras impériaux ne concourent pas plus à remonter la cavalerie que les haras royaux en France.

Chargé par M. le président du Conseil, en juillet 1840, de visiter les prétendus haras militaires d'Autriche et de Hongrie, j'eus recours, pour m'acquitter de cette mission, à l'obligeant patronage de M. le comte Hardegg, auquel j'étais recommandé : c'est de lui et de mes yeux que je tiens ce que l'on va lire; c'est le fruit de mes observations souvent modifiées par ses avis que j'offre au public. Je m'étonne qu'après avoir fait l'éloge d'un livre qui en contenait plusieurs fragmens (les Institutions hippiques), M. le lieutenant-général Oudinot soit tombé dans la même erreur que M. le maréchal duc de Raguse, erreur partagée, du reste, par plusieurs écrivains depuis la publication de son voyage.

NOMS ET NOMBRE DES HARAS IMPÉRIAUX. — LEUR BUT.

Les haras impériaux sont au nombre de cinq; savoir : *Babolna* et *Mezohegyès* en Hongrie; *Ossiach* en Carniole; *Radautz* en Bucovine, et *Biber* en Carinthie.

Ces cinq haras, les seuls qui portent le titre de haras impériaux (*Keiserliche stutterei*), et non haras militaires (on verra plus tard pour quelle raison), sont placés sous

la direction d'une seule personne, le comte Hardegg, qui dirige en même temps les officiers des corps de cavalerie dans leurs remontes, en leur indiquant les contrées qu'il a pourvues d'étalons propres aux espèces dont ils ont besoin, opération qui, sans doute, a donné lieu de croire à M. le lieutenant-général Oudinot, comme à M. le maréchal duc de Raguse, que les haras fournissaient les remontes et par conséquent étaient des haras militaires.

Le but des cinq haras impériaux est d'entretenir, à raison d'un cinquième, chaque année, un nombre permanent de 2,000 étalons répartis sur tout le territoire qui se trouve sous la domination autrichienne.

Une fois dispersés dans les divers districts ou comitats, ces étalons leur appartiennent et sont entretenus à leurs frais : ils n'en restent pas moins soumis à l'inspection des officiers des haras, qui en font diminuer ou augmenter le nombre, d'après l'avis de commissions nommées dans les districts.

La méthode suivie pour remonter les comitats en étalons peut avoir aussi contribué à faire croire que les haras appartiennent à la guerre.

Lorsqu'il a un convoi d'étalons à diriger sur un point, le comte Hardegg demande des conducteurs au régiment de cavalerie le plus voisin ; car les gens des haras ne s'absentent jamais. Le jour du départ, ce détachement, un peu plus nombreux que le convoi, se met de bonne heure en bataille à l'extrémité d'un vaste manége découvert, annexé à chaque haras. On fait l'appel de chaque étalon, qui n'a d'autre nom que celui du chef de sa fa-

mille, plus un numéro. L'étalon nommé et reconnu par le commandant du détachement est livré à un cavalier.

Arrivés à leur destination, les étalons sont remis aux commissaires du district, et les troupes retournent à leurs corps respectifs.

M. le duc de Raguse commet encore une erreur en disant que les étalons sont vendus aux comitats sur le pied de 1000 florins.

Les haras ne touchent point un tel revenu ; ils livrent leurs élèves gratuitement.

L'état en retient le prix, en imposant, chaque année, de quelque kreutzer additionnel les comitats, au prorata du nombre d'étalons qu'ils ont reçus; mais rien n'entre dans la caisse des haras, pas même le prix des réformes.

Ces réformes consistent en chevaux qui, n'ayant pas été jugés dignes d'être conservés comme producteurs, dans les haras impériaux, sont vendus à l'enchère comme en France. Lorsqu'ils ne trouvent pas d'acheteurs, ils appartiennent à l'empereur qui en fait présent à ses officiers, comme chevaux d'escadron.

Voilà à quoi se réduisent les soi-disant remontes militaires fournies par les haras. Par un accord fait avec la guerre, les haras royaux auraient pu fournir à la cavalerie française autant de chevaux que les haras impériaux en fournissent à l'armée autrichienne.

L'empereur, par une munificence toute impériale, donne annuellement une somme de 118,000 florins en compensation des quelques chevaux qu'il tire de ces ré-

formes : c'est la seule subvention en argent que reçoivent les haras (1).

Les haras particuliers, qui sont nombreux en Autriche, achètent aussi des étalons dans les haras impériaux; c'est, comme je l'ai dit plus haut, à l'enchère et parmi les réformes. Ces haras procurent au moins autant de chevaux à l'Autriche que les haras impériaux, qui, je le répète, s'occupent exclusivement des reproducteurs. Leur but est donc, comme en France, de fournir aux particuliers des étalons qu'ils ne pourraient se procurer, pour faire des chevaux propres à tous les genres de services. L'action des haras s'étend aussi aux grosses espèces pour la Bohême, et on tire à cet effet des producteurs du Perche et du Boulonnais, mais en petite quantité. Les haras impériaux ne sont donc pas chargés de remonter la cavalerie, comme on le croit communément en France.

EFFECTIF DE LA CAVALERIE AUTRICHIENNE.

Il y a peu de différence entre l'effectif de cette cavalerie et celui de la cavalerie française.

Le chiffre de la remonte sur le pied de paix est à peu près aussi le même.

L'Autriche entretient, sur le pied de paix, 40,000 cavaliers montés. La remonte s'élève, comme en France, à cinq ou six mille chevaux par an.

Ces chevaux sont achetés chez les paysans par des of-

(1) M. le duc de Raguse porte cette subvention pour Mezohegyès seulement; il se trompe encore : c'est pour tous les haras ensemble que l'empereur accorde cette subvention, qui varie quelquefois, mais ne dépasse jamais 118,000 florins.

ficiers que désigne le ministre de la guerre, et dans les localités indiquées par le comte Hardegg comme directeur de la propagation.

On paie en Hongrie :

160 fl. pour un cuirassier	408 fr. (1)
125 fl. pour un dragon	318
110 fl. pour chevau-légers	280
102 fl. pour un housard	260

Les achats sont toujours directs.

La population chevaline de l'empire s'élève à près de 6,000,000 d'individus, presque tous d'*espèce légère.* On comprend difficilement que la Hongrie compte pour plus de moitié dans ce chiffre de 6,000,000, lorsqu'on sait qu'elle n'a que huit millions d'habitans, dont 86,000 familles nobles ou soi-disant, qui ne paient aucun impôt : aussi, pour dégrever un peu les paysans, seuls contribuables, l'empereur fournit-il gratuitement aux districts de Hongrie les étalons dont ils ont besoin. Ces étalons, au nombre de cent, sont annexés en dépôt aux seuls haras de *Babolna* et de *Mezohegyès.*

On les appelle, comme ceux des autres districts, *Lands Beschaler* (étalons du pays).

AGRICULTURE, PRODUITS, ETC. — CONTENANCE DES HARAS IMPÉRIAUX.

Les cinq haras impériaux couvrent un territoire de

(1) Ces prix, tout faibles qu'ils paraissent, sont encore fort élevés relativement à la valeur de toutes les denrées dans les pays où l'on remonte la cavalerie. Les fourrages y sont pour rien, comme on le verra par la suite de cette notice.

181,000 joks ou 90,500 hectares de France, savoir :

Babolna...................	7,000 joks	ou	3,500 hect.
Mezohegyès................	40,000	ou	20,000
Radautz...................	120,000	ou	60,000
Biber.....................	7,000	ou	3,500
Ossiach...................	7,000	ou	3,500
	181,000		90,500

Tous ces domaines appartiennent à l'état : celui de Mezohegyès appartenait, en propre, à l'empereur qui le louait à raison de deux florins par jok. C'étaient, il y a vingt-cinq ans, des terres entièrement stériles où avaient existé, depuis la fin du siècle dernier, ce que l'on appelait alors *des haras militaires* ; c'est-à-dire une innombrable agglomération de poulains de tout sexe et de tout âge qui croissaient, pêle-mêle, sur des steppes immenses et dont l'état ne retirait que ce qui n'était pas rongé par la misère et par les maladies : les autres haras étaient à l'avenant.

Frappé de l'imminence de la dégénération complète dans l'espèce chevaline, après ses longues guerres, l'empereur François Ier voulut y porter remède. Les maladies les plus aiguës, la morve et le farcin, avaient détruit, dans une année, plus de 20,000 chevaux : Mezohegyès seul en avait perdu 12,000.

La voix publique désigna le comte Hardegg pour prendre la direction d'une aussi grande entreprise.

Il reçut plein pouvoir, et, depuis 1815, époque de son entrée en fonctions, il a obtenu de grands résultats.

Il faut remarquer ici que ce fut cinq ans plus tard que M. le comte Hardegg fut appelé à effectuer la remonte de 30,000 chevaux dont il est parlé par M. le lieutenant-

général Oudinot; que déjà il avait recueilli les premiers fruits d'une bonne administration de cinq années et que cette remonte, que l'on fait valoir comme extraordinaire, était bien minime en un moment d'urgence, en raison du tableau de la population chevaline que l'on a vu plus haut. Elle était considérable toutefois, eu égard aux résultats désastreux du système des dépôts militaires auquel on avait été forcé de renoncer. M. le comte Hardegg comprit qu'une bonne agriculture était la base fondamentale sur laquelle il devait asseoir le système nouveau. Les steppes se peuplèrent de bâtimens simples mais commodes : le bois manquait; peu à peu on a vu croître des forêts d'essences légères, il est vrai, mais d'une végétation prompte et d'une nature suffisante aux besoins les plus pressans.

Un sol généreux que les courtisans croyaient aride, quoiqu'il eût été pendant de longues années couvert de cendres et de cadavres, s'est prêté à tous les genres de culture; et bientôt les haras se sont soutenus eux-mêmes.

La Hongrie manquait de bras, et il fallait un personnel nombreux: le comte Hardegg demanda des soldats: on tira des régimens ceux qui possédaient le plus les vertus de la famille; ils ont formé noyau, se sont mariés, et depuis long temps on ne recrute plus dans les corps de l'armée. Le corps des haras se reproduit lui-même, comme les chevaux qu'il élève; les enfans deviennent à leur tour palefreniers, gardiens, bouviers, écuyers et même officiers des haras. Leur éducation est à la fois agricole et hippique; on la dit militaire à cause de l'extrême discipline dont on a besoin avec un personnel

aussi nombreux et surtout lorsqu'il n'a de fait qu'un seul chef; car les directeurs, sous-directeurs et employés subalternes qui sont à la tête des établissemens ne sont en réalité que des officiers de police qui font exécuter la volonté du comte Hardegg.

C'est ainsi que l'on a obtenu cette unité d'action si remarquable dans tous les haras de l'empire : là point de dissidence, point d'hésitation : le maître a parlé, il est obéi.

Personne mieux que le comte Hardegg ne pouvait rendre cette obéissance facile; son administration est simple et paternelle; chaque année y apporte des perfectionnemens. Il fait tout par lui-même, avec l'aide d'un seul chancelier et ne rend compte qu'à l'empereur, qui souvent est son avocat auprès du conseil aulique; car il a aussi ses ennemis, surtout parmi les gens de la guerre, lorsque son frère n'est pas à la tête de ce département.

Il est difficile d'apprécier au juste les revenus des haras impériaux; mais le comte Hardegg avoue qu'il croit pouvoir en peu de temps augmenter ses établissemens d'un quart, avec le fruit de ses économies. Sa comptabilité se borne à deux chapitres, celui des recettes et celui des dépenses ; il la simplifie autant que possible et ne tient pas de compte raisonné, ce qui est sans inconvénient avec un homme d'une si haute probité et l'investiture d'un pouvoir presque illimité. Ses registres se composent d'un livre de caisse, où sont inscrites l'entrée et la sortie des espèces.

Ce qui passe en consommation n'est pas même éva-

lué aux prix des denrées analogues dans les pays voisins.

De là ressort une immense question sur laquelle les partisans de l'imitation du système autrichien, en France, ont toujours erré ; car, si l'on pouvait donner une valeur commerciale à tout ce qui se consomme dans les haras impériaux, on verrait que les étalons y reviennent à un prix au moins aussi élevé qu'en France.

L'empereur possède une grande quantité de terres incultes qu'il abandonne à de très minces conditions ; 60,000 hectares viennent d'être concédés par lui à M. le baron de Fechtig, sur la simple stipulation que ce propriétaire conserverait son haras de *Langeltoty*. Peut-on, d'après cela, établir une comparaison entre les deux pays ?

Il y a telles denrées en Hongrie qui n'ont aucune valeur ; le foin, par exemple ; comme il n'y a pas de bois, on le brûle pour se chauffer ou pour cuire la brique, la chaux, etc. Les chevaux des haras impériaux en mangent extrêmement peu ; aussi la culture principale consiste-t-elle en avoine et en blé.

Tout ce qui est nécessaire à la vie hippique et agricole se fabrique au haras : il y a parmi les palefreniers (1) des gens de tous les métiers : on y fait jusqu'à de très-jolies voitures pour le service des officiers.

Un agronome d'un mérite reconnu est, dans chaque

(1) On appelle les palefreniers *houzards*, parce que, à l'organisation de l'administration actuelle, ils furent tirés des corps de cavalerie où l'on en prit un sur dix. C'est, du reste, l'étymologie de la dénomination de ces troupes légères qui furent ainsi formées, du temps de la guerre contre les Turcs, en décimant les villages, le mot *houza* signifiant dîme en hongrois.

haras, à la tête de ce que l'on appelle l'économie ; il porte le titre d'économe et a tous les magasins sous sa responsabilité.

C'est lui qui dirige la culture d'après les besoins prévus par le directeur et sur ses demandes soumises à l'inspecteur général.

Les terres rapportent toutes les années et ne se reposent que par le changement de semence ou lorsqu'elles sont exténuées. Les prairies alternent pour pacages et fourrages francs ou artificiels. Le même système est suivi dans tous les terrains arables appartenant aux haras.

Radautz seul possède des revenus considérables en forêts.

On comprend qu'avec une étendue aussi immense, une agriculture aussi riche et une subvention de l'empereur, les haras d'Autriche puissent se soutenir; mais que deviendraient en France de grands établissemens analogues, dût-on réunir toutes les ressources territoriales dont M. le lieutenant-général Oudinot s'exagère l'importance? Toutefois examinons à quoi se réduit le nombre des chevaux élevés dans les haras de l'empire.

SITUATION NUMÉRIQUE DES HARAS IMPÉRIAUX.

Les haras impériaux se composent comme suit :

BABOLNA.

Étalons arabes purs	12	751
Jumens id	11	
Jumens de demi-sang	200	
Élèves de trois âges	328	
Lands Beschaler et chevaux de service	200	
A reporter		751

Report............		751

MEZOHEGYÈS.

Étalons arabes purs........................	4	3,008
Id. anglais purs........................	4	
Id. de demi-sang........................	40	
Jumens de demi-sang........................	1,000	
Élèves de trois âges........................	1,500	
Lands Bescharel et chevaux de service.......	560	

RADAUTZ.

Étalons de demi-sang........................	30	2,030
Poulinières id.	700	
Élèves de trois âges........................	900	
Chevaux de service........................	400	

BIBER.

Étalons de demi-sang........................	18	888
Poulinières id.	300	
Élèves de trois âges........................	390	
Chevaux de service........................	180	

OSSIACH.

Étalons de demi-sang.,........................	20	730
Poulinières id.	200	
Élèves de trois âges........................	350	
Chevaux de service........................	160	
TOTAL.........		7,407

Dans un pays comme le nôtre, où l'on a une prédilection marquée pour les statistiques, il n'est pas indifférent de mettre en regard de ce chiffre total, qui se compose surtout de poulinières et de poulains, le chiffre du personnel des mêmes haras : ce personnel est de 3,000 hommes, non compris les officiers ; ce qui fait à peine deux chevaux et demi par homme.

En France, où l'on se plaint sans cesse de l'énormité du personnel des haras, il y a 300 hommes pour 1,500 têtes d'animaux ; un homme pour cinq chevaux.

SPÉCIALITÉ DES HARAS.

Quoique le haras de Babolna ne soit pas le plus considérable, il marche en tête de tous les haras impériaux. C'est à Babolna seulement que l'on entretient une famille arabe, qui consiste en douze étalons et autant de jumens d'une haute noblesse.

On y fait aussi des croisemens avec des jumens d'une moins noble origine, mais toujours participant du sang arabe à des degrés très rapprochés.

Les produits de ce haras répandent le pur sang à doses plus ou moins fortes dans les quatre autres haras, dont Mezohegyès seul possède quatre étalons de race tout-à-fait pure; mais pas de jumens.

Tout le reste n'est que du demi-sang à un degré plus ou moins rapproché du type.

La souche des familles ou races est donc à Babolna.

Mezohegyès vient ensuite et élève aussi des producteurs pour lui, mais sa principale production est comme à *Radautz*, *Biber* et *Ossiach*, pour alimenter les *Lands Beschaler* (étalons du pays).

Mezohegyès en fournit de 150 à 200 par an, espèce mêlée, selle et carrosse; *Babolna* de 40 à 50 pur sang, et trois quarts de sang;

Radautz, de 100 à 150; *Ossiach* et *Biber* complètent, en espèce de carrosse, les 400 ou 500 étalons nécessaires, chaque année, pour la remonte des producteurs.

Il résulte de là que 2411 poulinières entretenues dans les haras impériaux, fournissent environ 500 étalons à l'empire, c'est-à-dire un cinquième de leur nombre.

Parallèle curieux : les 3 haras de France, avec leurs 130 jumens, n'ont jamais fourni annuellement moins de 30 producteurs, parmi lesquels il s'en trouve qui seraient fort désirés en Autriche ; l'avantage est encore aux haras royaux.

La classification des races entretenues dans les haras impériaux vient ici prendre naturellement sa place ; celle que j'assigne à chaque famille est motivée par les qualités qui la distinguent : j'ai eu la satisfaction de voir cet ordre approuvé par M. le comte Hardegg.

Le 1er rang appartient de droit à la famille *Seglawi;* elle se distingue par sa noblesse, la netteté de ses membres et l'harmonie de ses formes ;

2° La *Guidran* a autant de noblesse, mais un peu moins de taille ; ses femelles sont moins poulinières, elle a en général de belles allures ;

3° La *Durzi*, très noble et très belle aussi, a des membres plus forts que les précédentes ; mais le corps est souvent un peu long ;

4° La *Kohël* conserve sa race presque pure, malgré les croisemens ; elle reste aussi un peu trop fine de membres ;

5° La *Feridjan*, un peu trop petite, conserve aussi son type arabe ;

6° La *Mesrur*, très prolifique, donne des membres prodigieux, une taille élevée, des allures magnifiques, mais peu de distinction ; ses têtes sont fortes et ses yeux petits ;

7° La *Coqueb* a aussi beaucoup de sang ; elle le montre, mais ne devient pas assez grande en général ;

8° La *Massaoud* est assez commune de formes, mais solide et dure ;

9° La *Baba-turk*, forte et commune, donne de bons chevaux de paysans ;

10° La *Acorn* anglaise est haute sur jambes ; c'est avec la suivante, celle en qui j'ai remarqué des jardons ;

11° La *Butcher-boy*, anglaise aussi, a les mêmes défauts ; ses têtes sont longues ;

12° La *Young-muley*, même origine, a plus de force et de membres ; mais elle est commune et a des éparvins ;

13° La *Othello*, anglaise aussi, fait d'énormes carrossiers communs et tarés ;

14° La *Générale*, Kladrup, donne beaucoup de taille et généralement la robe grise, fournit les *porte-harnais* de Gala de la cour d'Autriche ; ils sont énormes et laids, mais lourds et forts ;

15° La *Maestoso* espagnole fait de bons chevaux de poste et de carosse, à grand renfort de sang arabe ;

16° La *Sacramoso* italienne, improprement nommée *Sacramor* par M. le maréchal duc de Raguse, donne aussi de grands chevaux de carrosse, avec de vilaines têtes et peu de moyens.

17° Enfin, la trop fameuse *Nonius* normande, tellement vantée par M. le maréchal duc de Raguse, que j'ai honte de la placer ici en dernière ligne. Sans doute c'est parce qu'elle est excessivement prolifique et française que l'illustre voyageur en est resté frappé ; mais un officier des haras ne peut manquer d'être choqué des

défauts essentiels qui la caractérisent ; tous ses produits, sans exception, sont entachés des vices originels, la tête busquée, les yeux petits, les genoux rentrés, la peau épaisse, les crins durs, et par dessus tout assez souvent le cornage.

Malheureusement la famille est nombreuse, et les haras d'espèce grande en sont trop favorisés.

Nonius était prolifique, il donnait de la taille et du gros, ce qui était bien une qualité pour faire des femelles; mais il faisait aussi des mâles ; ceux-ci ont été employés à la production; il eût mieux valu en remonter des corps de cavalerie ; mais je l'ai dit, à l'époque du *règne* de Nonius, que M. le duc de Raguse appelle *Honius*, tant il a mis de précipitation à visiter les haras de l'empire, ces établissemens ne s'occupaient plus des remontes de l'armée.

Je dois ajouter qu'en ce moment les réformes portent principalement sur les Nonius. Que prouve du reste l'emploi exagéré de cet étalon et de ses descendans, si ce n'est la pénurie où se trouvait l'Autriche après le système pernicieux des haras militaires ?

HYGIÈNE DES HARAS IMPÉRIAUX. — BATIMENS.

Aucune catégorie d'animaux ne passe la nuit dehors.

Les étalons et jumens de pur sang sont seuls en boxes.

Les anglais de pur sang sont en stalles.

Les étalons de 1/2 sang et les poulinières de choix pleines sont barrés.

Les poulains et pouliches de trois ans sont attachés au

râtelier ; ceux d'un âge inférieur sont en liberté dans les écuries. Les poulains et pouliches de tout âge sortent à deux reprises dans les pâturages, pour prendre de l'exercice pendant une heure ou deux, si le temps le permet. Alors on voit se ruer dans la plaine des troupeaux de cent poulains qui se livrent à des luttes de vitesse et à des combats indescriptibles. Il en résulte beaucoup d'accidens auxquels on remédie par des applications de terre glaise, ce qui donne à tous ces chevaux un aspect qui leur est peu favorable.

Le comte Hardegg gémit de cet état de choses ; mais le bois est encore trop rare dans le circuit de ses attributions pour que l'on puisse construire les séparations nécessaires afin de le faire cesser.

Les étalons, poulinières et chevaux de service reçoivent par jour six litres d'avoine et six kil. de paille d'avoine mêlée avec un ou deux kil. de foin.

A deux et à trois ans, on ne donne que trois litres d'avoine ; les trois autres sont remplacés par du fourrage vert.

A un an, on donne moins d'avoine ; on la remplace par d'autres grenailles et des carottes. Mais on en donne cependant un kil., un kil. et demi aussitôt que le poulain peut la broyer, c'est-à-dire peu de jours après sa naissance.

Dans quelques uns des haras impériaux, tous les animaux sont pansés deux fois par jour.

On se sert de la brosse ou du gant hygiénique pour les poulains jusqu'à l'âge de deux ans : ce système rend leur éducation facile ; aussi sont-ils généralement doux.

Les gourmes sont assez malignes parmi les chevaux qui n'ont pas beaucoup de race. Les *Nonius* et les *Sacramoso* en sont cruellement frappés; les orientaux, presque pas, et ceux de pur sang arabe, pas du tout.

Il y a aussi parmi les races peu nobles quelques maladies d'yeux ; mais les exemples sont rares: les pieds sont larges et plats généralement, mais bons. Je n'ai vu de tiqueurs que parmi les anglais.

Il existe une différence entre les bâtimens de Babolna et ceux des autres haras de l'empire.

Ceux de Babolna, construits à l'allemande, sont uniformes et assez somptueux ; chacun d'eux comporte trois corps de logis qui lui donnent la configuration d'une H. Un semblable bâtiment se compose de trois écuries, dont celle du milieu communique avec les deux autres par ses extrémités ; chacune d'elles peut contenir 80 chevaux.

Ces bâtimens, symétriquement placés et séparés entre eux par des cours et de belles avenues, donnent à cet établissement l'aspect d'une petite cité qui occupe une surface de 50 hectares environ.

Dans les autres haras, les écuries sont de longs parallélogrammes de 150 mètres de longueur sur 25 de largeur. Elles peuvent contenir 150 chevaux sur deux rangs; leur mobilier consiste en une mangeoire et un abreuvoir en bois; les râteliers sont en fer.

Le sol est dans son état naturel, mais battu et recouvert en tout temps d'une litière épaisse et moelleuse.

La charpente, légère et très-ingénieusement construite, procure des greniers suffisans pour contenir

soixante milliers de fourrages d'hiver, et supporte une couverture en bois ou en roseaux surmontée de paratonnerres.

A Babolna, qui est le *bijou du genre*, il y a plus de luxe : les mangeoires sont en marbre rouge, que l'on doit à la proximité des montagnes.

Une écurie comme celle que je viens de décrire coûte environ 9,000 florins ; c'est à raison de 10 florins la toise, tout compris.

Ces écuries sont éparses sur tout le territoire d'un haras, en raison des besoins, et forment le point central du terrain nécessaire aux animaux qu'elles peuvent contenir. Ce terrain s'appelle *pousta*, et prend le nom de l'âge et du sexe des chevaux qui l'habitent.

Il y a de plus, autour de l'écurie, de petites habitations souterraines destinées aux *czicos* (1); ils y sont par six ou huit, selon la force numérique du haras dont la garde leur est confiée ; ils vivent là sous un épais nuage de fumée qui plane incessamment sur leurs têtes. Ces logemens, quoique à deux toises au-dessous du sol et éclairés par en haut, ne sont pas insalubres : un mur de soutènement contient la terre végétale ; le fond est creusé dans l'argile, qui acquiert, en très peu de temps, la dureté de la pierre.

Il fait très chaud l'hiver dans ces sortes de caves, et assez frais en été.

(1) Gardiens à cheval. La vignette placée en tête de cette notice représente fidèlement leur costume.

Je termine ici cette notice, n'ayant eu d'autre intention que de démontrer au gouvernement et au pays que la nouvelle voie dans laquelle on veut entrer, sous prétexte de l'amélioration chevaline, n'est pas la bonne; que, loin d'être suivie en Autriche, cette voie y est abandonnée depuis plus de vingt ans, à cause des mauvais résultats qu'on en avait obtenus.

Je crois aussi avoir fait connaître l'analogie qui existe aujourd'hui entre les haras d'Autriche et ceux de France: les premiers, il est vrai, sont sur une plus vaste échelle et plus largement administrés que notre pays et nos institutions ne nous permettent de le faire; mais les juges impartiaux qui voudront étudier la question reconnaîtront qu'avec de semblables moyens, les haras de France auraient eu pour le moins autant de succès que ceux de l'Autriche : ceux-ci, aux yeux de l'hippologue consciencieux, n'ont réellement d'autre avantage que d'avoir constamment propagé le sang arabe; on le retrouve sous toutes les formes, son énergie le trahit souvent sous les aspects les plus décousus; mais il faut convenir aussi que l'Autriche est placée, sous ce rapport, dans des conditions géographiques et morales bien plus favorables que les nôtres. Dans la plupart des états qui sont sous sa dépendance, pas un homme qui ne monte à cheval, pas un enfant qui ne soit déjà cavalier, pas un véhicule quelconque où l'on n'attèle un cheval susceptible d'être monté.

Je crains bien que l'on se débatte long-temps encore en France, sans beaucoup de fruit, sur la question chevaline. Le moyen de la résoudre à la satisfaction du pays

n'est pas dans la diversité des systèmes et dans la substitution d'une administration à une autre.

Trois choses nous manquent pour réussir comme les Allemands dans l'élève du cheval : les hommes, le goût, et les institutions. Je devrais ajouter : la constance.

JULES DE CHAMPAGNY.

PARIS. — IMPRIMERIE DE PAUL DUPONT ET Cie,
Rue de Grenelle-St-Honoré, n. 55.

ÉCLAIRCISSEMENTS

RELATIFS A LA PREMIÈRE ÉDITION

DE

L'ÉQUITATION

ET

DES HARAS.

UN MOT

SUR LES PRÉTENTIONS DU MINISTÈRE DE LA GUERRE.

RÉPONSE A M. DITTMER,

Inspecteur-général des Haras,

PAR LE COMTE DE LANCOSME-BRÈVES.

PARIS,

CHEZ RIGO FRÈRES,

RUE RICHER, 7.

—

1842.

Le succès de mon livre a été plus grand et plus rapide que je n'avais osé l'espérer. C'est un encouragement pour moi, et en même temps une obligation d'apporter tout le soin et tout le zèle consciencieux dont je crois être capable, aux seconde et troisième parties que j'ai annoncées. On me permettra de remercier ici ceux qui m'ont accordé leurs suffrages, moins en mon nom qu'au nom de la science, dont les intérêts, à mes yeux, passent bien avant l'amour-propre d'auteur. Je crois la servir en publiant concurremment la seconde édition in-4°, et une troisième in-8°; cette dernière, que la réduction du format et la suppression des vignettes qui ne sont pas absolument nécessaires à l'intelligence du texte, mettent à la portée de

toutes les fortunes, est faite principalement dans l'intention d'être utile aux militaires et aux écuyers, dont en général les ressources pécuniaires sont fort restreintes, et qui ne peuvent consacrer à leur instruction qu'une part très-minime de leurs faibles appointements.

Je vais, en commençant, répondre à des observations verbales et écrites qui m'ont été faites par diverses personnes, relativement à certains passages de mon ouvrage qui concernent quelques écuyers.

Ma conviction profonde est que, ni mes éloges, ni mes critiques, ne peuvent être taxés d'exagération.

Si les auteurs anciens avaient été explicites et positifs dans leurs principes, nous aurions aujourd'hui une science équestre suffisamment établie, au lieu d'un art *presque généralement encore instinctif.* On recourrait alors aux ouvrages anciens : on n'aurait pas besoin d'en écrire de nouveaux. Pour mon compte, cette tâche m'eût été plus douce ; je ne suis encore qu'à mon début, et je trouve que la condition d'auteur est difficile. Tout le monde sait que les écrits anciens sont, pour ainsi dire,

morts à leur naissance, et que l'oubli a suivi de près leur apparition. Le seul qui ait réellement survécu, et que j'ai cité avec le plus d'éloge, est l'ouvrage de La Guérinière, véritable père de l'équitation, dont il n'a fait, il est vrai, qu'un art instinctif.

Dupaty de Clam, qui parut quarante ans plus tard, voulut la rendre positive. Il ne fut pas compris, ses moyens d'exécution ne différant en aucune manière des procédés employés avant lui.

Je ne puis donc accorder aux partisans de l'École ancienne l'honneur qu'ils revendiquent, celui d'avoir compris et appliqué la science équestre mieux qu'on ne le fait aujourd'hui. L'École moderne ne demanderait qu'une faible partie des encouragements qui accueillaient jadis *cet art, passé désormais à l'état de science exacte*, pour montrer ce dont elle est capable.

S'il arrive qu'on rencontre dans les écrits anciens le germe de certains principes que l'École moderne a développés et appliqués, et dont elle a fait la base de son enseignement, qu'on voie là une nouvelle preuve de la vérité que confirment deux

témoignages, au lieu d'un seul, et qu'on ne cherche pas à attaquer le mérite de ceux qui se livrent à de laborieuses recherches pour nous éclairer.

Jetterait-on la pierre au savant qui présenterait la meilleure histoire d'Égypte, parce qu'il aurait saisi le sens des mots hiéroglyphiques inscrits sur les Pyramides?

Puisque j'ai parlé de Dupaty de Clam, je dirai qu'il publia trois ouvrages : le premier, en 1769; le second, en 1771; le troisième, en 1775. De ces trois traités, le premier seul m'était connu; il ne présente aucune idée dont on puisse s'emparer. Quant aux deux autres, que les auteurs contemporains de Dupaty et ceux qui les ont suivis ne mentionnent même pas, *ils ne sont pas sans mérite;* mais seraient-ils dix fois supérieurs à ce qu'ils sont réellement, ils n'ont pas été compris, et n'ont pas trouvé leur application.

Ils manquent de règles positives propres à guider l'élève; leur lecture attentive m'a convaincu que l'auteur n'avait pas compris la portée de quelques idées brillantes qu'il a émises. Il y a plus, il ne pouvait les appliquer, ses moyens d'exécution étant en

opposition formelle avec le jeu des muscles et des articulations. Je cite cet auteur, parce que ses ouvrages lui ont valu une place à l'Académie des Sciences de Bordeaux.

Résumons, pour n'y plus revenir, les récriminations de l'École ancienne.

L'École moderne, disent les partisans de l'École ancienne, n'a rien découvert : chaque question équestre peut être interprétée aussi bien en faveur des auteurs anciens que des auteurs modernes ; on parlait *des forces* avant 1830 ; on raisonnait sur leur composition et leur décomposition, sur l'équilibre du cheval, le centre de gravité, l'assouplissement. Il n'est pas un auteur qui n'ait eu la pensée d'attribuer à une autre cause que la conformation des barres de la bouche du cheval, le plus ou le moins de sensibilité de celle-ci, etc., etc. Pourquoi faire un mérite à l'École nouvelle de ce qui appartient à celle qui l'a précédée ?

Voici ma réponse.

Si les ouvrages et les préceptes des professeurs anciens étaient satisfaisants, et si leurs successeurs ne les ont pas compris, il faut remercier ceux qui

ont su en faire jaillir la lumière. Si, au contraire, ils les ont compris, et ont gardé pour eux la science, il y a de leur part mauvaise foi insigne, égoïsme coupable. Mais je suis loin d'admettre cette supposition. Je ne désigne aucun des professeurs actuels ; je ne les soupçonne pas de s'affliger du succès des autres.

Veut-on maintenant que je dise ce que j'entends par École moderne? Le voici.

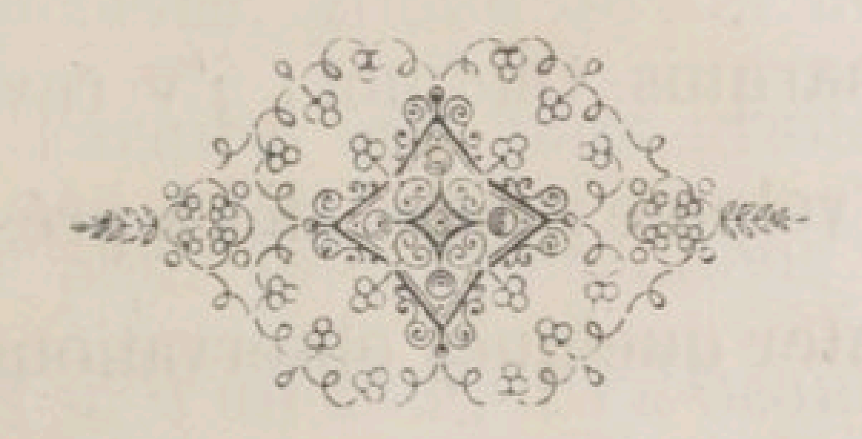
Par École moderne, j'entends celle qui, mettant à profit ce qu'il y a de bon dans l'École ancienne et dans les méthodes plus ou moins satisfaisantes des professeurs modernes, donne à son enseignement une base mathématique.

Les principes de l'École moderne, étant basés sur une science exacte, ont sur tous les autres l'avantage d'être transmissibles. J'ai donné à ces principes une justification scientifique. Sans la statique et l'anatomie, pas de démonstration concluante, pas d'équitation raisonnée. Si la France possédait un jour l'École nationale dont j'ai le premier réclamé la création, et dont j'ai précisé les cours, pages 216 et 219 de ma première édition, l'en-

seignement équestre et hippique reposerait sur des bases positives, et ce serait alors qu'une science complète se déroulerait aux yeux de tous.

AVIS.

J'espère être bientôt en mesure de livrer à l'impression mon second volume, dans lequel je traiterai à fond la question des haras; mais l'occasion s'offre ici de dire quelques mots sur ce sujet important, et je la saisis, tant pour éviter de fausses interprétations que pour exposer rapidement mes vues sur cette matière. Je dois déclarer que tout ce que j'énoncerai étant l'expression de ma conviction personnelle, je n'entends nullement donner à d'autres qu'à moi la responsabilité de mon opinion, basée sur des idées entièrement neuves.



J'ai dit, page 217, chap. 22 de mon ouvrage, première édition : « Lorsque je réclame l'établisse-« ment d'une École nationale, je n'entends pas je-« ter le trouble parmi des positions acquises ; je « veux *compléter*, *améliorer*, et non *détruire* ce « qui existe. »

On sait l'effet que produisent en ce moment les prétentions du département de la Guerre sur l'Administration des Haras, et tous les hommes spéciaux se sont empressés de lire la brochure du général marquis Oudinot, puis les réponses du *Journal des Haras*, du journal *l'Argus*, de MM. de Champagny, du marquis de Torcy, du baron de Curnieu, du vicomte d'Aure, etc.

Les observations et les répliques que font ces

messieurs au travail du général sont de nature à être examinées à fond, ainsi que le travail lui-même du marquis Oudinot; j'y reviendrai dans mon second volume; mais, dès à présent, je crois devoir présenter quelques observations.

Dans le rapport fait au ministère de la Guerre, je remarque avec peine qu'on abandonne le terrain d'une discussion froide et grave, et qu'en attaquant un inspecteur-général, on oublie le langage toujours si réservé du marquis Oudinot. Qu'importe au département de la Guerre que les haras d'Autriche soient militaires? Ce sont les résultats qu'il faut juger. Eh bien! nous les comparerons avec d'autres, et nous verrons si ces haras peuvent servir de modèle en France, relativement aux positions respectives des deux pays.

Les paroles d'un officier aussi distingué que le général sont de nature à produire de vives impressions sur les idées du gouvernement; il est donc du devoir de chacun d'apporter le fruit de ses observations et de dire ce qu'il pense.

Le marquis Oudinot prend, avec un dévouement sans bornes, la défense d'un système qui soumet-

trait les Haras à une direction militaire. Sans doute, cette idée est belle, grandiose, et un système qui donnerait à l'armée une plus grande prépondérance aurait pour lui l'assentiment de la France entière. Mais si, d'un côté, il y a beaucoup à désirer pour l'armée, de l'autre, elle ne possède pas l'instruction nécessaire à l'accomplissement d'un tel projet; avant donc de songer à la rendre maîtresse de la race chevaline, donnez-lui les lumières qui lui manquent. Il y a encore une difficulté : l'armée possédât-elle les connaissances hippiques les plus grandes, le règlement militaire, qui fixe l'avancement, serait un obstacle de tous les jours. Je développerai ma pensée quand je traiterai des Haras.

Le rapport de la commission signale un fait grave. On y met en doute la science des colonels pour obtenir l'homogénéité des chevaux dans les régiments; on reconnaît l'incapacité hippique des chefs de corps. Cette déclaration, au reste, ne nous surprend pas; elle confirme une chose jugée depuis longtemps.

Une des principales objections à faire aujourd'hui

est donc l'ignorance de l'armée. Sur cent officiers supérieurs, il n'y en a pas un qui possède les connaissances hippiques du général Oudinot ; et en supposant que le chef fût toujours capable, que ferait-il avec des sous-chefs qui ne le seraient pas? Rien de bon, rien d'utile, et c'est ce qui arrive sans cesse sous les administrations militaires. Que deviendraient les Haras, s'ils tombaient en des mains ignorantes? Je sais qu'on peut articuler une foule de griefs contre l'administration actuelle ; mais la justice veut qu'on examine si les torts sont tous du même côté, et s'il n'y a rien à reprocher à l'administration de la Guerre. Que le lecteur jette les yeux sur les lignes suivantes, tirées du chapitre de Saumur, page 166, première édition :

« A ces causes de décadence, il faut en ajouter « une autre : l'instabilité qui a tout ébranlé, depuis « les sommités de l'état-major jusqu'aux derniers « emplois. Dans l'espace de vingt-cinq ans, l'École « a changé six fois de commandant supérieur, six « fois de commandant en second, et cependant la « plupart de ces chefs sont dans la force de l'âge.

« Les mutations de chefs d'escadrons, de capitaines
« instructeurs, d'écuyers militaires, etc., etc.,
« ont eu lieu dans la même proportion. L'enseigne-
« ment a perdu l'autorité qui naît d'une expérience
« journalière, et qui imprime à ses leçons le ca-
« chet d'une forte unité. »

Voulez-vous renverser d'abord ce système désastreux?

Alors votre demande devient admissible en principe.

Voulez-vous faire de l'armée un foyer de science par l'établissement d'une École nationale à Paris, école dans laquelle les sous-écuyers, les écuyers, pourront arriver aux grades les plus élevés de l'armée, tout en restant écuyers?

Alors on pourra écouter vos raisons.

Voulez-vous nous donner la garantie que les officiers des remontes et des Haras ne quitteront pas *leur poste* pour le champ de bataille, le jour où l'armée étrangère sera sur nos frontières?

Alors la question peut changer.

Voulez-vous laisser vingt ans dans la même place un général reconnu capable?

Cette mesure, qui offrirait des garanties de stabilité, serait la seule bonne à prendre; mais il est à craindre qu'on ne veuille pas l'appliquer.

Voilà, parmi les obstacles qui s'opposent à la réunion de l'administration des Haras avec l'administration de la Guerre, une partie de ceux que je me propose de signaler et de développer.

N'oublions pas que c'est l'administration de la Guerre qui a tué l'équitation de Saumur; qu'elle a déshérité l'armée de la science équestre, en écartant toujours les hommes capables.

Qu'a-t-on fait pour les d'Aure, les O'Hégerty, et tous ces hommes distingués sortant de l'École de Versailles? Que fera-t-on pour l'écuyer qui livre aujourd'hui le fruit de ses veilles? quelle position lui promet-on en échange de son travail?

Ami véritable d'une science qui doit marcher l'égale de toutes les autres, j'éleverai toujours la voix en sa faveur, et je ne cesserai de faire entendre mes réclamations.

Le marquis Oudinot et le baron de Curnieu, dont les avis sont opposés, prennent leurs citations principales dans les écrits de Solleysel, Labroue,

Pluvinel, La Guérinière, Drumont de Melfort, Bourgelat, Bohan. Je pourrais ajouter à ces noms ceux des Chabannes, des Bois-d'Effres, etc., etc.

Mais ces hommes distingués étaient tous écuyers. Bourgelat eut la direction des Haras sous Louis XVI, en 1780, et le titre de commissaire-général des Haras.

Écoutez ce qu'écrit à ce sujet un militaire (1), dans un ouvrage du plus grand intérêt :

« La place de commissaire-général des Haras « convenait à tous égards au créateur des écoles vé- « térinaires; aussi Bourgelat fut-il mis à la tête de « cette importante administration. Ce fut *un acte* « *de haute prévoyance, que de confier l'avenir des* « *races chevalines à un écuyer hippiatre, car la* « *science seule* peut mettre les Haras à l'abri de l'in- « fluence désastreuse du favoritisme. »

On voit que, de tout temps, ceux qui ont écrit sur les Haras et qui leur ont été utiles étaient

(1) M. Joachim Ambert, *Esquisses historiques, psychologiques et critiques de l'armée française*, page 76.

écuyers ; pourquoi proscrire aujourd'hui ceux qui possèdent à fond la science ? Dans une réfutation dirigée contre M. le vicomte d'Aure, je lis cette phrase : « L'École de Saumur produit les résultats « qu'on devait en attendre ; ce n'est pas superfi- « ciellement qu'on y enseigne la science hippique. « Les puissances étrangères, aussi bien que la ca- « valerie française, reconnaissent la valeur de nos « enseignements ; elles envoient des officiers à Sau- « mur pour les recueillir. »

Sans doute, nos troupes du génie, d'artillerie, d'infanterie, sont bien supérieures à celles des autres pays ; mais il n'en est pas de même de notre cavalerie. L'auteur des lignes que je viens de citer possède un amour-propre national dont je le félicite, et c'est parce que je possède aussi cet amour-propre au degré le plus fort, que je lui demanderais de proclamer hautement cette opinion, si les étrangers devaient la partager ; mais je pense qu'il doit employer son talent à détromper nos officiers supérieurs de cette croyance, que je ne puis leur supposer.

« Si M. d'Aure, ajoute-t-il, avait assisté à quel

« ques manœuvres de cavalerie, il aurait apprécié
« la hardiesse et l'habileté de nos cavaliers, la pré-
« cision et l'ensemble de leurs mouvements, et ce-
« pendant les soldats ne passent que cinq ans sous
« les drapeaux. »

La hardiesse? Oui. — L'habileté? Non.

Si l'auteur de cet article avait assisté aux manœuvres des troupes étrangères, même en Prusse, où l'on ne reste que trois années sous les drapeaux, il aurait pu se convaincre de l'habileté d'un cavalier instruit convenablement. Quant à la hardiesse, elle existera toujours en France ; il ne s'agit que de savoir la diriger.

Je ne sais non plus ce que l'on peut penser, un jour de manœuvres, de tous nos officiers d'état-major. Il est reconnu depuis longtemps qu'il n'existe pas de cavaliers moins parfaits que ces officiers. A qui doit-on en attribuer la faute, si ce n'est au gouvernement? Que fait-il pour leur instruction équestre? Je rougis de le dire, il marchande de 30 à 35 sols, par tête de cavalier, l'instruction qui sera donnée à chacun d'eux, tandis qu'il n'est pas un particulier qui ne paie au moins

3 francs par leçon et 20 francs d'entrée de manége. Que dire d'une pareille organisation ? que doit-on en augurer pour l'avenir ? Et quand je prétends que l'administration de la Guerre tue la science équestre, qu'elle la dégrade, ai-je tort ? Il n'existe pas un militaire qui ne me donne cent fois raison.

Ayez une École nationale d'équitation et de haras à Paris ; créez une nouvelle place d'inspecteur-général choisi parmi les écuyers, donnez-lui la direction de l'administration équestre de France ; nommez plusieurs professeurs habiles pour diriger cette école, parmi lesquels vous en désignerez un qui sera le premier. Envoyez dans cette école, premièrement, *les officiers d'état-major ;* puis une partie des officiers et sous-officiers en garnison à Paris, ainsi que ceux qui se destineront à la carrière équestre ; vous aurez alors une pépinière d'hommes instruits pour diriger un jour vos écoles. Quand je demande un pareil établissement, je sens toute l'importance de ce que je sollicite ; *qui dit* École nationale *d'Équitation et des Haras*, dit *Académie européenne ;* car Paris, depuis longtemps, est le centre de toutes les grandes conceptions. Nous

avons accoutumé nos voisins à venir chercher leurs plus belles inspirations dans nos chambres législatives, nos académies, nos cours publics, nos amphithéâtres, etc. Pourquoi refuser à la science équestre les moyens de prendre dans l'admiration européenne qui revient à nos sciences et à nos arts, une part glorieuse?

Je borne là mes observations, mais qu'on s'attende à me voir revenir sans cesse sur ce sujet. J'ai visité les pays cités par M. le marquis Oudinot, M. de Champagny et le baron de Curnieu; je répète que les Haras sont du ressort de la guerre en Autriche; mais, quoique leur administration soit imparfaite, elle n'offre pas les mêmes causes de non-succès qui nous entourent, et qui seraient *mortelles* avec notre organisation militaire.

Je prétends qu'on peut, en France, avoir des établissements analogues à ceux de Prusse et de Hongrie. Le lecteur me permettra de ne pas développer ici cette opinion, dont je donnerai bientôt les preuves.

Dans une brochure récemment publiée, M. Dittmer, inspecteur-général des Haras, répond éner-

giquement aux prétentions du ministère de la Guerre. Quant à moi, je ne suis ni pour l'administration de la Guerre, ni pour l'administration des Haras. Je refuse à chacune d'elles, d'après leur organisation, la possibilité de faire le bien. Mais quelles que soient les erreurs que j'aie à combattre, les vérités que j'aie à dire, je le ferai franchement, sans insinuations blessantes pour mes adversaires.

La brochure de M. Dittmer remet en avant la question d'administration des Haras d'Autriche. M. l'inspecteur-général, s'appuyant sur un rapport de M. de Champagny, pose les questions suivantes :

« Les haras autrichiens dépendent-ils du ministère de la Guerre, oui ou non?

« M. de Champagny dit NON. »

— Moi, je dis OUI.

« Sont-ils chargés de fournir les remontes de l'armée, oui ou non?

« M. de Champagny dit NON. »

— Je dis OUI, dans certains cas; NON, dans certains autres.

M. Dittmer ajoute, page 19 :

« Maintenant qu'un autre se présente et réplique.
« J'ai visité les haras autrichiens en 1840, comme
« M. de Champagny, et j'ai vu le contraire de ce
« qu'il dit ; je l'ai vu, je l'affirme et je signe. »

Je répondrai dans mon second volume à cette espèce de défi.

Comte de **LANCOSME-BRÈVES**,
Membre du Comice hippique.

Paris. — Typographie Lacrampe et Comp., rue Damiette, 2.

RÉFLEXIONS

SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION DU BUDGET

DES HARAS ET DES REMONTES.

RÉFLEXIONS

SUR

LE RAPPORT DE LA COMMISSION DU BUDGET

DES

HARAS ET DES REMONTES;

PAR LE DUC DE GRAMONT.



PARIS,

IMPRIMERIE DE P. BAUDOUIN,

rue des Boucheries-S. G., 38.

1843.

RÉFLEXIONS

SUR

LE RAPPORT DE LA COMMISSION DU BUDGET

DES

HARAS ET DES REMONTES.

La question des harras est une des plus grandes questions économiques qui puissent préoccuper un pays; c'est ainsi que s'exprime le rapporteur de la commission du budget de l'exercice 1844. Cette pensée est vrai; elle est aussi le témoignage d'un progrès dans les études économiques, et nous nous félicitons de voir enfin nos honorables législateurs apprécier l'importance de la propagation et de l'amélioration de la race chevaline. C'est déjà beaucoup en effet que de reconnaître combien la prospérité de nombreuses industries est étroitement liée à l'accroissement de la production, à la perfection des races; mais là ne sont point limités les devoirs du législateur : si ses attributions lui réservent le droit souverain de disposer des moyens les plus efficaces pour hâter ces progrès, le pays, à son tour, peut lui demander un compte rigoureux des principes qui ont déterminé ses décisions. Eh bien ! les principes de la commission sont-ils vrais? les conséquences de ces principes sont-elles conformes aux vues qu'on se propose, aux espérances qu'on se crée? Ce sont les deux questions qui seront le sujet des considérations sommaires que nous présentons ici.

La commission le dit elle-même : trois idées l'ont cons-

tamment dirigée, et ont dicté ses résolutions, à savoir: 1° L'état peut seul réunir sur une grande échelle les types régénérateurs; 2° l'état n'est pas un bon producteur; 3° l'industrie doit être encouragée plus efficacement.

Voilà les principes de la commission: nous trouvons les uns mal ordonnés, les autres erronnés, et les conséquences déduites fatalement désastreuses.

Nous pensons avec la commission que l'industrie doit être encouragée; nous pensons, de plus que la commission, qu'il faut tendre à sa complète émancipation. Dans cet objet, le gouvernement doit renoncer à faire tout ce que l'industrie privée peut faire par elle-même, mais tout ce que l'industrie est insuffisante à faire en elle-même, l'admininistration le fera à tout prix: la commission l'a reconnu et l'a dit page 212: *le gouvernement doit faire les sacrifices que cet intérêt commande.*

Voilà donc, suivant nous, le vrai principe, celui des intérêts de l'industrie privée, celui qui semble adopté par la commission, mais défini par nous dans sa véritable acception et suivant la nature des choses.

Rapprochons, maintenant, de ce principe incontestable les trois idées de la commission: *l'état peut seul réunir sur une grande échelle*, *et pour satisfaire à tous les besoins du pays*, *les élémens de la production, les types régénérateurs*. N'oubliez pas, je vous prie, le but que vous vous proposez. Les intérêts matériels dont vous vous préoccupez réclament l'accroissement de la production, la perfection des races. Quant à l'accroissement, si l'insuffisance des ressources se fait ressentir, si les besoins de la consommation vont chercher leur satisfaction au dehors, vous devez déjà comprendre que l'industrie appelée à produire n'est en défaut que par suite d'un embarras dont il faut vous rendre compte. Il y a en effet en France insuffisance dans la quan-

tité et insuffisance dans la qualité; nous pensons que, malgré votre omnipotence, vous seriez impuissans pour agir dans le but d'augmenter la population, parce que au-dessus de vos lois dominent les lois impér ieuses de l'économie politique, c'est-à-dire, les lois antérieures qui dérivent des rapports naturels des choses. Il vous reste donc à améliorer ou du moins à le tenter; mais qu'entendez-vous par améliorer? On améliore une espèce animale, soit en développant les qualités utiles qu'elle possède, soit en lui donnant des qualités dont-elle est dépourvue; on atteint le premier but en choisissant dans la même race, pour l'appareillement, un père et une mère dans lesquels seraient le plus d veloppées les qualités requises, et l'expérience a démontré que pour doter une race d'une qualité dont elle serait dépourvue, on parvient à ce résultat par le croisement avec des étalons pris dans une autre race qui en serait pourvue. Cela posé, que veut la commission? Elle veut pour toutes les améliorations, sans s'être rendu compte de la différence des procédés, que l'état réunisse *sur une grande échelle* les étalons pour les répandre dans les localités. Ainsi, par exemple, s'agit-il tout simplement d'améliorer la race percheronne par étalons de la même race? l'administration réunira dans un point central un plus ou moins grand nombre d'étalons, qu'elle hébergera luxueusement pendant huit mois pour la répartir ensuite dans les stations à la saison des saillies. Que résulterait-il d'abord de cet état de choses pour l'industrie privée? Concurrence désastreuse et découragement. A quel prix obtenez-vous ce résultat? Chacun de vos étalons vous coûte annuellement 1,410 fr. d'entretien, et avec 400 fr. d'une prime annuelle vous obtiendriez de l'industrie privée qu'elle se chargeât de cet entretien sous votre contrôle. En effet, *l'industrie peut*, *dans la même race*, *se pourvoir de bons reproducteurs*, elle est à la source, et mieux que vous, par

ses relations journalières, elle est édifiée sur les besoins des consommateurs, sur leurs exigences. Cependant, vous croyez-vous plus aptes, dans des vues d'amélioration générale, à apprécier et à contrôler le choix des étalons? Soit : réservez-vous le contrôle, et l'industrie privée s'en accommodera, si votre contrôle est judicieux, et surtout si vous appuyez votre sanction d'une prime annuelle. Mais ce que nous contestons, dans l'intérêt du pays, c'est la faculté qui serait dévolue au gouvernement, de réunir sur une grande échelle, dans les dépôts d'étalons, ces reproducteurs pour les répandre périodiquement dans les localités; nous le contestons quand il s'agit de l'amélioration des races par elles-mêmes, parce que c'est un principe d'une application onéreuse au trésor, et désavantageuse à l'industrie. Avec les sommes immense que vous engloutissez inutilement dans ces gouffres, vous pouvez prêter un concours efficace à l'industrie privée, en lui accordant un grand nombre de subventions annuelles sous forme de primes. Ainsi, pour le premier mode d'amélioration des races indigènes par elles-mêmes, il est évident : 1° que le pays n'a besoin que de l'intervention indirecte du gouvernement; 2° que l'état n'est point appelé à produire; 3° que l'encouragement le plus efficace à donner à l'industrie, c'est de convertir en distributions de primes les sommes dépensées jusqu'ici pour l'entretien des dépôts d'étalons.

Voyons maintenant ce qui concerne l'amélioration par voie de croisement. L'expérience a démontré l'avantage qu'il y avait d'avoir recours au pur sang arabe, et au pur sang anglais. Nous admettons, avec la commission, que *l'éleveur ne peut pas se procurer ces types d'un grand prix*. La commission dit que *l'État n'est pas un bon producteur;* elle propose de *renoncer à l'élevage dans les établissemeus du Pin, Rosières et Pompadour*, et de con-

sacrer le plus de fonds possibles à l'achat, à l'entretien du plus grand nombre et du meilleur choix d'étalons. Il faut admettre que, dans sa pensée, ces grandes sommes seront consacrées à acheter cette quantité d'étalons de premier choix, ou bien constamment à leurs source naturelles, en Arabie, en Angleterre; ou bien, à tout prix, à l'industrie privée, dans le but de l'encourager. Les achètera-t-on à l'étranger? Nous repoussons cette pensée, par la raison que la France ne peut se résigner sans péril à rester constamment tributaire pour l'amélioration d'un des élémens de la force nationale; nous la repoussons encore par la raison que, dans les circonstances ordinaires de la paix, nous rencontrons en Arabie des difficultés sans nombre, à travers lesquelles nous pouvons à peine, et à chers deniers, nous procurer quelques étalons régénérateurs, et qu'en Angleterre nous rencontrons une concurrence qui nous est aussi préjudiciable. Faut-il donc alors s'en rapporter uniquement aux ressources offertes par l'industrie privée? Dans ce cas, nous avons à apprécier la valeur des ressources offertes par l'industrie pour cette remonte.

A défaut de documens officiels, nous allons nous étayer des institutions hippiques, par M. le comte de Montendre, qui, par sa position alors quasi-officielle, était sans doute en mesure de constater des faits qui ne peuvent être contestés. A cette époque (1840), M. de Montendre accusait :

Nombre des Haras particuliers.	Nombre des jumens par Haras.		
5	10	Totaux.	50
12	5		60
9	2		18
43	1		43

Totaux : 69 éleveurs qui avaient, en 1840, 171 jumens de pur sang.

Supposons maintenant que depuis cette époque, par l'effet des naissances et des nouvelles importations, le nombre s'en soit augmenté de 79, alors la population des jumens de pur sang dans les mains de l'industrie s'élèverait à 250. Admettons, de plus, que les 112 poulinières et les 87 pouliches, dont on veut déposséder l'administration, se trouvent aujourd'hui à l'état normal de reproduction, nous aurons un total de 449 jumens. Voyons maintenant dans quelle proportion ces élémens doivent concourir à la régénération de nos races. Ne l'oublions pas, il faut, dans la pensée de la commission, un grand nombre de types régénérateurs de premier choix.

Consultons d'abord les faits tels qu'ils sont produits par l'administration des haras. Combien d'étalons de pur sang a-t-elle trouvé à acheter à l'industrie productrice de 1842? CINQ! dont trois seulement réunissent, d'après l'opinion publique, les qualités requises pour constituer un bon producteur. Pourrait-on, d'ailleurs, soupçonner que l'administration des haras se fût malicieusement montrée trop rigoureuse dans l'appréciation des chevaux de pur sang qui lui étaient offerts? Nous ne le pensons pas; car nous avons par devers nous un exemple de son indulgence dans les acquisitions de tous les mauvais *chevaux entiers* dont naguère elle a purgé la Normandie.

Au reste, la commission elle-même trouve le nombre des étalons de l'administration inférieure aux besoins, et nous partageons son opinion. A notre avis, et d'après les motifs que nous avons développés ci-dessus, comme en principe l'administration des haras, dans son action provisoire, ne devrait intervenir rationnellement que pour propager des étalons de pur sang dont l'industrie n'est pas suffisante à se pourvoir, nous admettrons comme chiffre minimum de l'effectif normal en étalons pur sang, le

chiffre actuel de 1,200 étalons royaux admis par la commission, bien que ce nombre soit évidemment insuffisant aux besoins du pays. Enfin, supposons que nous possédions déjà les 1,200 étalons de pur sang (et nous en sommes loin), comment satisfaire au renouvellement annuel par douzième? et certainement ce n'est pas une proportion exagérée. Il faudrait donc, dans cette hypothèse, 100 étalons par an. Alors si 250 jumens, entre les mains de l'industrie, ont produit 5 étalons d'un mérite contestable, il faudrait donc 5,000 jumens pur sang pour produire les 100 étalonsrégénérateurs de la remonte annuelle.

Nous avons donc à examiner s'il est probable, s'il est possible que l'industrie privée soit de longtemps en mesure de fournir *ce petit nombre d'étalons d'un choix plus ou moins rigoureux*. Le nombre des éleveurs de pur sang en 1840 était de 66. Sur ce nombre, à notre connaissance, se sont déjà retirés 6, et parmi les plus considérables. Nous allons rechercher quels peuvent être les motifs qui ont pu ainsi déterminer la retraite de ceux qui étaient en possession, et qui avaient l'avantage de l'expérience. En général, quand on se livre à une industrie, on a en vue un intérêt quelconque. Dans l'élève des chevaux de pur sang, on peut se proposer ou un intérêt d'amour-propre, ou les chances aléatoires des courses, ou le bénéfice sur la vente de ses produits. La satisfaction de l'amour-propre dans cette carrière est le but réservé uniquement en France pour les riches et *pour les jeunes*, et les heureux de cette catégorie sont rares parmi nous. Les chances aléatoires sont, sur l'hypodrôme, toujours proportionnées au nombre des coursiers que le joueur peut lancer sur la carrière ; celui qui en aura le plus aura le plus de succès et le plus de bénéfice. Comme, d'un autre côté, tous les frais à la charge d'un établissement de courses s'accroissent en proportion du nombre des

coursiers, les plus riches sont ceux qui gagneront le plus, et par conséquent les chances aléatoires seront pour le petit nombre. Jusqu'ici nous voyons donc les bénéfices de l'élève du pur sang se concentrer entre les mains de quelques privilégiés.

Reste donc à examiner si, en dehors de ces deux intérêts il peut y avoir bénéfice à élever des chevaux de pur sang. Comment s'établit le prix d'une chose, sa valeur vénale? D'une part, le producteur tient compte de tout ce qui peut constituer les frais de la production, et demande naturellement un prix qui représente la valeur de ses frais et un certain bénéfice. L'acheteur, en échange de la chose qu'il achète, demande une utilité dont il trouve la mesure dans les proportions des qualités de la marchandise avec l'emploi qu'il en veut faire. Il s'ensuit que si le consommateur trouve compensation dans les qualités de l'objet acheté, il paie un prix rémunérateur et même en sus un bénéfice pour le producteur. Alors celui-ci continue à produire, et bientôt s'établit la concurrence dans la production. Dans les circonstances contraires, le consommateur ne se présente pas, et la production disparaît. Eh bien, que se passe-t-il dans la production du cheval de pur sang? D'une part, le prix de la production est par sa nature très élevé, d'autre part, les qualités utiles du cheval de pur sang ne sont encore recherchées que par un très petit nombre de consommateurs; voilà pourquoi le nombre de producteurs de chevaux pur sang tend inévitablement à diminuer, et voilà pourquoi le pouvoir législatif se leurrerait d'une folle espérance, s'il croyait que l'industrie privée puisse de longtemps encore suffire par ses propres ressources à la propagation des types régénérateurs du pur sang anglais.

S'agit-il de la propagation du pur-sang arabe? Nous avons déjà dénoncé les difficultés qui attendent le gouver-

nement pour acquérir les étalons de cette race. Ces difficultés se renouvelleront sans cesse parce qu'elles tiennent aux circonstances sociales et à la vie nomade des peuples de l'Arabie. La commission aurait dû se pénétrer de la connaissance des faits, et elle aurait alors, mieux informée, donné au contraire plus de développement à l'élevage de cette race par l'administration des haras. En effet, il faut, autant que possible, se pourvoir contre la nécessité de remonter à la source, et nous l'avons prouvé, l'industrie y est insuffisante par ses propres ressources et par la gravité des obstacles qu'elle rencontrerait surtout quand il s'agirait de se pourvoir de jumens arabes. Ces obstacles tiendraient non seulement à la répugnance des Arabes à se défaire de leurs jumens, mais encore à ce que toutes les jumens sont possédées par plusieurs parties intéressées, et que, pour obtenir l'assentiment de chacune des parties intéressées, il faut souvent les aller chercher à travers de grands espaces de déserts. Voilà les motifs pour lesquels il est urgent que le gouvernement se charge de naturaliser en France la race arabe, œuvre à laquelle l'industrie privée est insuffisante.

Maintenant, reste à examiner la troisième idée de la commission, celle qui pose en principe que l'*État n'est pas bon producteur*. Cette idée serait nécessairement la conséquence de l'un de ces deux faits : ou l'État ne pourrait pas produire avec assez d'économie, ou l'État ne serait pas apte à produire d'aussi bons étalons que l'industrie privée. — Quant à la question d'économie, la commission se charge elle-même de nous prouver que telle ne peut avoir été sa pensée, lorsqu'elle dit, page 212, que pour un grand intérêt public le gouvernement doit faire tous les sacrifices que cet intérêt commande. Quant au fait de l'aptitude du gouvernement à produire de bons étalons : l'expérience a démontré que l'industrie privée en France n'a pu jusqu'ici

en produire sur les hypodrômes de préférables à *Eylau*, *Agar* et *Espérance*, etc., etc., qui sortent des établissemens de l'administration des haras. Au reste, c'est aussi l'opinion d'un des éleveurs les plus distingués, et qui a rendu le plus de services à cette industrie, lord Seymour, qui n'hésite pas à rendre cette justice á l'administration des haras. Mais d'ailleurs les éleveurs eux-mêmes n'ont-ils pas été unanimes pour reconnaître les dangers de cette concurrence et pour la repousser avec la plus grande énergie? Nous concluons de ces faits, avec l'industrie privée, que les produits de l'administration ne doivent point être admis à concourir avec les leurs sur les hypodrômes, parce que la puissance y étant proportionnée à la somme des richesses, l'industrie y subirait d'une manière fâcheuse les découragemens, suite de son infériorité. Mais nous ne concluerons pas avec la commission de ces faits incontestables, que l'*État n'est pas un bon producteur*, car pour être bon producteur il faut des ressources dont l'État dispose et dont l'industrie privée est dénuée. La conséquence absolue de ces faits est que, vu l'insuffisance actuelle de l'industrie privée pour la production du cheval de pur sang, vu que cette insnffisance menace de s'accroître, vu le grand intérêt public qui est attaché à cette production, vu que l'*État est bon producteur*, il n'y a pas lieu raisonnablement à admettre la proposition de la commission, et qu'il y a lieu au contraire à donner le plus grand développement possible aux établissemens de haras destinés à produire et à propager le pur sang.

C'est encore par le même motif, et par suite du premier principe qui domine la question, que nous combattrons la cinquième proposition, page 129 du rapport, qui propose la suppression de l'achat des jumens pur sang. Nous prétendons au contraire qu'un des reproches à adresser à l'ad-

ministration actuelle, c'est de ne pas avoir assez bien compris combien, dans l'acte de la régénération des races, le rôle de la mère était important. Si elle l'avait mieux compris elle aurait premièrement dirigé une partie de sa surveillance et de ses encouragemens sur la propagation des jumens, et notamment sur celle du pur sang, en leur allouant des primes assez considérables. Mais nous allons plus loin encore, et nous pensons qu'il y aurait lieu à pourvoir non seulement à l'augmentation de la population des haras royaux en jumens poulinières, mais encore qu'il y aurait lieu à faire à l'industrie privée une distribution annuelle d'un certain nombre de jumens, en se proposant de poursuivre cette mesure jusqu'à ce que l'effectif de ces jumens poulinières ait atteint le chiffre de 5,000.

Jusqu'ici nous avons suivi pas à pas les raisonnemens de la commission, et nous lui avons opposé les principes vrais qui, tous appuyés sur des faits, ont démontré que la commission était dans une fausse voie. Maintenant, nous allons la suivre dans cette voie ; nous allons admettre ses conclusions, et nous chercherons quels doivent en être les résultats. Ne l'oublions pas, elle veut encourager efficacement l'industrie privée, elle veut écarter la concurrence de l'État, et elle espère qu'il en résultera, à l'avantage de l'agriculture, de l'industrie des transports et de la remonte de la cavalerie, l'accroissement de la production et le perfectionnement des races. D'abord, l'État ne produit et ne peut produire raisonnablement aucun des élémens des races indigènes, et, par conséquent, les producteurs de ces races sont à peu près désintéressés dans la question. Les seuls éleveurs intéressés sont les éleveurs de pur sang et l'armée. Quant à l'armée, peu lui importe l'origine des élémens de l'amélioration ; ce qui lui importe, c'est qu'il y en ait le plus possible, afin d'arriver le plus promptement aux améliorations

qui doivent être la conséquence des croisemens. Quant aux éleveurs de pur sang, nous avons vu qu'il y en avait 69 ; supposons même que le nombre soit doublé au lieu d'avoir diminué; cent vingt éleveurs! C'est assurément une classe d'hommes très honorable et très digne de considération. Mais enfin, parmi ces 120 éleveurs, combien en est-il jusqu'ici qui aient eu à offrir des étalons admis comme véritables types de régénération? Peut-être, depuis quatorze ans, ont-ils offert *une centaine* d'améliorateurs et pas un *régénérateur*. Ils prétendent, sans doute, que s'ils n'ont pas à soutenir la concurrence de l'administration, ils donneront plus d'extension à leur industrie, et finiront par suffire aux besoins de la France.

Premièrement, supposons cette satisfaction donnée aux éleveurs, nous avons démontré que, dans les circonstances actuelles, l'administration avait trouvé dans leurs mains, l'an dernier, 5 étalons plus ou moins contestables; d'un autre côté, la commission reconnaît qu'il faut un grand nombre du meilleur choix possible d'étalons. Est-il possible d'admettre que l'industrie privée, par ses propres ressources, puisse fournir ce nombre d'étalons de choix, même avec le secours des encouragemens les plus efficaces, avant de longues années? Non, l'industrie elle-même ne le dira pas. Il y a plus, il y a dans ce défaut de concurrence un danger imminent. De deux choses l'une, ou vous resterez constamment tributaires de l'étranger, ou, au lieu de s'améliorer, vos races dégénéreront. Regardez ce qui se passe en Angleterre; quels sont les éleveurs de pur sang? Ce sont tous de grands seigneurs, possédant des fortunes colossales, et faisant de leurs établissemens la base de spéculations aléatoires, ou le levier d'une popularité fondée sur une passion nationale. Hors de cette classe, point d'élèves de pur sang. Parcourez l'Allemagne, vous verrez les mêmes conditions.

Comparons : que sont nos éleveurs français? presque tous jeunes, riches, ne voyant dans cette industrie que la satisfaction d'un plaisir qui passe avec leur âge, et quelquefois avec leur fortune. Sur les 69 éleveurs de 1840, combien y en a-t-il eu de sérieux? combien en est-il qui aient résisté? Le succès est la pierre de touche ; combien compte-t-on de vainqueurs? Combien surtout de vainqueurs qui aient enchaîné la victoire de manière à pouvoir, au bout de quelques années, établir une balance en sa faveur? Nous ne pourrions en citer qu'un bien petit nombre.

Mais soyons larges dans nos calculs ; admettons 10 élus. Ce serait donc parmi 10 éleveurs privilégiés que vous concentreriez toute l'action de l'encouragement ; ce sera à ces 10 éleveurs que vous sacrifierez l'intérêt de la France : car, ne vous y trompez pas, cette industrie est trop onéreuse, et surtout exposée à trop de chances, pour qu'elle devienne le partage d'un grand nombre en France ; et cependant, l'amélioration des races tient à la propagation du pur sang. Où donc la commission a-t-elle puisé cette malheureuse inspiration? Nous avons lieu de craindre que son désastreux système ne soit tout simplement l'œuvre de l'un de ces quelques privilégiés.

Nous croyons avoir démontré que les trois idées de la commission sont en opposition avec les vrais principes dans la question, et que les propositions de la commission tendraient à prêter à quelques-uns un encouragement exagéré au détriment de l'intérêt de tous. Nous en avons la confiance, la Chambre n'adoptera pas les propositions de la commission.

Disons quelques mots du rapport sur l'administration de la guerre, en ce qui touche les remontes.

La commission blâme l'achat d'étalons par l'administration de la guerre. La commission nous paraît singulière-

ment sous l'impression de la peur de concurrence; elle lavoit partout, et veut partout la détruire. Nous craignons qu'elle n'oublie, dans cette occasion, les principes que la Chambre aurait adoptés dans d'autres. La concurrence est l'âme de toutes les industries et de tous les progrès; et celle qui s'est élevée entre l'administration de la guerre et celle des haras a produit des résultats qui viennent confirmer ce principe. D'ailleurs, dans l'ordre des choses, lorsque tout démontre que le cheval de cavalerie tend à se classer chaque jour comme une production spéciale, comment admettre qu'il existe une compétence plus rationnelle que celle de l'administration de la guerre, quand il s'agit de participer à la satisfaction de ses propres besoins? Est-ce une question d'économie? l'entretien des étalons de la guerre coûte-t-il plus cher que celui des haras? Non, il coûte moins cher. Le nombre des étalons est-il trop considérable? Non; la commission dit elle-même qu'il en faudrait un plus grand nombre. Ainsi, la Chambre a accordé des fonds pour acheter des étalons; la concurrence entre les deux administrations a tourné au profit des éleveurs et de l'Etat : et voilà précisément la mesure que blâme la commission !

Enfin, il est une dernière mesure sur laquelle la commission se prononce d'une manière trop absolue et trop exclusive : c'est celle qui aurait pour but de concéder, à certaines conditions, des jumens destinées à la reproduction. On a dit souvent que la régénération devait procéder surtout par l'amélioration des mères. L'administration de la guerre, en mesure, par ses relations journalières avec les éleveurs, de se convaincre de la nécessité de l'application de ce principe, dans la partie méridionale de la France, a voulu participer à cet ordre d'amélioration radicale. Qu'a-t-elle fait pour cela? Elle n'a pas disposé de jumens placées dans la catégorie des chevaux atteints par la

réforme ; elle a mieux fait : se fondant sur l'exemple de l'administration des haras, qui avait provoqué une ordonnance qui fut rendue le 10 décembre 1833, l'administration de la guerre, pour un cas analogue, a provoqué une ordonnance qui a été rendue le 18 janvier 1843, et par suite elle a concédé, encore à l'exemple de l'administration des haras, des jumens, avec la condition qu'elles seraient livrées à la reproduction. A qui cette mesure peut-elle être préjudiciable? à l'industrie privée ? Non, puisqu'on lui met dans les mains un des élémens de la reproduction. A l'Etat? Non, car il n'y a pas de plus puissant moyen d'alimenter les besoins de la cavalerie.

Il faut l'avouer, il y a une fatalité attachée aux propositions de la commission; ce qu'elle approuve conduit la France à un but diamétralement opposé à celui que tout le monde veut atteindre.

Non, il n'est pas possible que la Chambre s'associe aux vues désastreuses de la commission, ou il faut désespérer d'une industrie qui intéresse à un si haut point la prospérité et l'indépendance de la France.

FIN.

CONSIDÉRATIONS

SUR LES

INSTITUTIONS HIPPIQUES.

IMPRIMERIE DE PIERRE BAUDOUIN,
RUE DES BOUCHERIES-SAINT-GERMAIN, 38.

CONSIDÉRATIONS

SUR LES

INSTITUTIONS HIPPIQUES,

ET SUR

LES MOYENS DE PROPAGER ET D'AMÉLIORER

LES RACES CHEVALINES

En France;

PAR LE DUC DE GRAMMONT.

PARIS,
LIBRAIRIE DE DENTU,
Palais-Royal, Galerie-d'Orléans.

—

AVRIL 1843.

MOYENS

D'OPÉRER LA PROPAGATION ET L'AMÉLIORATION

DES

RACES CHEVALINES.

Quinze années se sont écoulées depuis que, pour la première fois, j'ai soumis à l'opinion publique mes doctrines sur l'amélioration des races chevalines en France (1). J'espère n'avoir pas été étranger aux progrès des esprits sur cette matière ; si cette pensée n'est pas une illusion, je l'invoque comme un titre qui me serait précieux pour donner quelque autorité aux nouvelles considérations que je produis aujourd'hui.

Il ne faut pas se le dissimuler ; nous ne possédons encore, ni en nombre suffisant, ni doués des qualités requises, les chevaux demandés par le luxe et par l'armée. Nous pensons qu'il serait possible, dans l'intérêt de l'un et de l'autre consommateurs, de provoquer la production d'un moteur qui leur serait commun. Ce moteur, apte à satisfaire à ces deux services, nous le désignerons sous le nom générique

(1) De l'*Amélioration des Chevaux en France*, 1829, par le duc de Guiche.

de *cheval léger*. Il s'agit, en effet, d'avoir en France un cheval qui réunisse la force et la légèreté ; en d'autres termes, il faut créer le cheval qui, par des croisemens successifs avec le pur sang, aurait acquis assez de nerf et d'énergie pour allier à une forte structure la taille et la légèreté d'allure qui doivent le rendre propre à tous les services.

Avant d'entrer dans aucun des détails constitutifs de la question qui nous occupe, je crois devoir reconnaître que tous projets tendant à propager et à améliorer les races chevalines dont les besoins se font sentir le plus impérieusement aujourd'hui, doivent avoir pour base les principes émis par M. le lieutenant-général comte de Girardin, c'est-à-dire que le travail exigé des chevaux agit, avec le temps, sur leur structure et sur leur conformation, et contribue puissamment à les modifier et à les adapter à leurs destinations diverses. Ce principe fondamental une fois admis, il faut en subir les conséquences, et seconder toutes les améliorations dont il garantit le succès.

Autrement son action resterait longtemps inaperçue.

Toutefois, en examinant la nécessité absolue de provoquer de préférence la production du cheval léger, je n'entends pas supprimer les races de gros traits dont l'utilité est incontestable, mais seulement j'en admets le type comme spécialité et non comme généralité.

Quelles que soient, au reste, les améliorations qu'on se propose, il faut reconnaître que les haras, tels qu'ils ont été fondés par Louis XIV, sont un bienfait dont le pays ne pourra de longtemps se passer. Mais il faut reconnaître aussi que cette institution doit subir des modifications qui sont la conséquence inévitable des temps et des circonstances, soit en raison de la forme du gouvernement, soit en raison de la constitution économique de la propriété, soit en raison de la pénurie qui nous a été révélée en 1840.

Il ne s'agit donc pas de bouleverser l'institution des haras, ou de remplacer, par un projet nouveau qui ne serait appuyé d'aucun antécédent, ce que nous sommes assez heureux de posséder : ce que nous devons, au contraire, nous proposer, c'est de donner à l'administration une nouvelle force en fondant son organisation d'une manière plus stable et plus large sur les intérêts bien définis de la production et de la consommation.

Toutefois, en m'exprimant ainsi, je n'entends pas enlever la direction de cette administration au ministère de l'agriculture et du commerce ; je pense, au contraire, qu'elle est d'autant mieux placée dans ses attributions, que ce ministère a mission d'étendre une égale protection sur tous les intérêts de la production et de la consommation, tandis que le ministère de la guerre est conduit par la force des choses à se préoccuper spécialement de la production qui s'accommode le mieux à ses besoins et à la modicité du prix de ses remontes. En résumé, si la question est bien comprise, deux intérêts sont en présence qui sont également intéressans, et qui tendraient à se confondre : la guerre, avec son besoin spécial, et qui demande impérieusement satisfaction ; l'intérêt général de la production chevaline, qui réclame une administration puissante par son organisation, et dans l'objet d'accomplir, avec l'aide du temps, le grand œuvre que nous nous proposons, l'amélioration de toutes les races.

Dans cet état de choses, qu'on me permette de développer, comme argumens préjudiciels, quelques considérations dont l'importance me semble dominer le sujet : et d'abord la dégénérescence de nos races légères est un exemple frappant de la nécessité de lutter constamment contre cette tendance, en remontant vers le type pur sang autant que les ressources le permettent et que le besoin s'en fait sentir. Or, les observations physiologiques des savans sur les races de

toutes les espèces tendent à prouver que la persistance du type primitif d'une race se continue sous les climats les plus opposés, et que la plupart des différences proviennent du croisement des races ; d'où il résulte que, pour obtenir et conserver un type sans dégénération, il faut d'abord l'importer pur dans son nouveau climat, et le perpétuer ensuite sans croisemens, mais par des accouplemens judicieux entre les différentes familles de cette même race.

Par climat il ne faut pas entendre la différence atmosphérique qui se fait sentir d'une localité à une autre plus ou moins rapprochée, mais bien ces grandes influences provenant de la position géographique des lieux, de la nature du sol, de son élévation, de sa culture et de la température qui en résulte.

Il est essentiel de distinguer ici les effets du climat et de la nourriture, de ceux qui sont dus aux croisemens des races et à d'autres causes étrangères.

Les changemens les plus prononcés opérés par l'action du climat sur l'économie animale sont, quant au cheval, en sens opposé et en raison des extrêmes du chaud et du froid. Celui que l'on obtient par la nourriture agit sur sa dimension, sur ses proportions et sur ses formes, par l'augmentation ou la diminution des sucs qui les entretiennent ; mais, en subissant ces diverses modifications, il n'altère pas son type, et conserve les signes caractéristiques qui le font reconnaître.

Les races d'une même espèce croisées entre elles produisent constamment des métis dont la dégénération commence à son principe ; mais plus elles sont voisines du type, moins cette tendance est frappante ; néanmoins, elles n'ont jamais en elles-mêmes la faculté de reproduire le type primitif. Or, pour prévenir cette altération radicale, et faire participer nos races chevalines à ses qualités régénératrices,

il faut d'abord admettre ce type réel, le naturaliser en France, et s'y prémunir de cette source d'améliorateurs, que des accouplemens judicieux dans la même race perfectionneront constamment et modifieront suivant nos besoins.

Doit-on dès à présent s'en rapporter à l'industrie particulière pour doter le pays de ce type indispensable et sans lequel nous ne pourrons jamais nous affranchir entièrement du secours de l'étranger? Je ne le pense pas; la supériorité du cheval pur sang n'est pas encore suffisamment comprise et appréciée chez nous pour qu'on puisse, comme en Angleterre, abandonner aux éleveurs le soin de propager, d'entretenir scrupuleusement pure, et de perfectionner cette race type sans laquelle nous ne pouvons espérer aucune amélioration durable parmi nos races indigènes.

Nous ignorons généralement les qualités régénératrices que possède, à un suprême degré, la race pur sang; et qui pourra mieux répandre ces connaissances parmi les éleveurs que les agens de l'administration, une fois qu'ils s'en seront bien pénétrés eux-mêmes, et que l'expérience les aura affranchis de tous préjugés à ce sujet?

Déjà, depuis quelque temps, est professée à Saumur, devant nos jeunes officiers, la doctrine que le cheval pur sang a certains viscères plus pleins et plus gros, les tendons plus secs, plus détachés, et les os, bien que comparativement plus petits, d'une qualité plus dure, plus pesante et moins poreuse que ceux du cheval appartenant aux races communes; qu'il est, en outre, doué d'une intelligence supérieure et d'une docilité à la volonté de l'homme qui ne se trouve dans aucune autre race.

Au reste, cette dénomination de *race pur sang* n'aurait-elle donc pas une signification rationnelle? Cette race aurait-elle le privilége d'être dotée héréditairement d'un sang pur

par excellence? Telle est au moins l'opinion établie en Angleterre.

En effet, par suite de la comparaison qui a été faite du sang de diverses races de chevaux sous le rapport de la composition, il a été reconnu que le sang extrait du cheval appartenant à cette race supérieure, exposé à la décomposition naturelle, fournit moins de sérosité que la même quantité de sang extrait d'un cheval de race commune. Ainsi la partie solide et coagulée est plus considérable, certaines substances salines s'y trouvent dans une proportion plus abondante que dans toute autre variété de son espèce. Or, comme chaque partie du corps puise dans le sang les principes constituans de son développement, que l'analyse et la comparaison nous forcent de reconnaître les qualités supérieures de ce fluide dans le cheval pur sang, nous devons considérer sa race comme le type *essentiellement* régénérateur vers lequel il est important de remonter le plus possible, et qui peut seul interrompre et réparer les progrès de la dégénérescence de nos races indigènes.

Malgré tous ces avantages, jusqu'à présent l'élève du cheval pur sang n'a, pour ainsi dire, trouvé de débit que sur les marchés de Paris.

Malheureusement, les courses établies dans les départemens, et l'extension désirable sera probablement donnée à cet utile encouragement, ne pourront de longtemps encore nous fournir les ressources et nous offrir la sécurité nécessaires pour nous garantir que la pureté du type est conservée intacte. Avant que les mesures que nous aimons à croire au gouvernement l'intention d'adopter aient changé les mœurs, créé des besoins nouveaux, et répandu en France des connaissances que nous sommes encore loin d'avoir acquises, il n'est pas probable que nous puissions nous passer de son concours ; loin de là, il est à désirer qu'il s'oc-

cupe avec plus de suite et de développement de cette race dans les haras royaux, et qu'il produise des étalons et des jumens en rapport avec les conditions que la variété du sol fait subir à nos races indigènes.

Or, il est à propos d'observer ici que plus on reconnaîtra la supériorité incontestable du cheval de pur sang, et les qualités régénératrices dont sa race est le principe essentiel, plus il deviendra inutile, pour inspirer confiance aux éleveurs, de faire subir des épreuves publiques aux produits des haras royaux destinés aux croisemens des races inférieures. D'une part, la certitude qu'à l'avenir tout élève sortant de ces établissemens sera de pur sang et originairement d'une famille distinguée dans cette race, d'autre part, la réputation que se seront acquise, les produits dont l'industrie privée aura pu profiter, suffiront pour satisfaire les exigences des amateurs les plus, comme les moins éclairés. Je crois donc inutile de mettre indistinctement les élèves des haras royaux en rivalité avec ceux des particuliers pour les prix de course institués par le gouvernement. Cette mesure me paraît nuisible à la fois aux intérêts de l'administration comme à ceux des éleveurs qui ne pourront jamais, à chances égales, concourir avec les haras; nuisible, parce que le meilleur cheval n'est pas à l'abri d'un revers; que mille accidens peuvent le provoquer, et que la défaite d'un élève des haras, en jetant sur lui une défaveur qui priverait même les dépôts des services qu'il pourrait y rendre, ferait plus de tort à l'administration que maintes victoires ne lui vaudraient d'avantages. D'ailleurs, les produits des haras royaux, qui n'agissent sur les masses que par les croisemens, n'ont pas besoin d'offrir les mêmes garanties que ceux destinés à perpétuer la race des régénérateurs; l'exiger serait, quoiqu'à bonne intention, élever des prétentions déraisonnables.

Non, ces épreuves sont du domaine de l'industrie privée, avec laquelle le gouvernement ne peut jamais s'établir en concurrence sans manquer à la protection qu'il doit aux éleveurs, sans froisser leur amour-propre, et courir les risques de les dégoûter au lieu de les encourager. Qu'il se contente donc de fonder et de maintenir dans les haras royaux une race type pur sang, dont les régénérateurs seuls seront appelés à subir, dans chacun de ces établissemens, toutes les épreuves qui peuvent le mieux garantir qu'ils possèdent les qualités requises pour remplir le but qu'on se propose. Qu'il fasse répandre par ses agens les principes et les connaissances qu'une expérience raisonnée leur aura fait acquérir.

Je n'ai pas cru devoir parler ici du cheval arabe, bien qu'il soit le type primitif de l'espèce, tel que dans l'origine les besoins de la société voulaient qu'il fût; mais aujourd'hui il est démontré que d'avoir recours au cheval arabe, pour fonder une race type nationale, serait reculer de deux siècles et dédaigner l'expérience de nos voisins les Anglais. Ils se sont assurés par des épreuves réitérées et de toutes natures, que ce cheval ne possède qu'une des conditions essentielles à la régénération des races, savoir : celle de l'origine, mais qu'il est inférieur au cheval de pur sang, dans toutes les autres qualités indispensables aux besoins actuels.

Il ne s'ensuit pas néanmoins que, vu le nombre considérable des étalons dont il est urgent de repeupler la France, nous devions, pour nos croisemens avec les races communes, repousser l'emploi de l'étalon arabe ; mais il serait à désirer qu'il fût fait parmi les races arabes un choix d'étalons et de jumens plus forts, plus membrus, et surtout *plus distingués dans leurs allures* que ceux qui sont en général ramenés de l'Orient.

Après cette digression essentielle du sujet principal que nous traitons, j'en reviens aux modifications que je n'ai fait qu'indiquer, et qui, je crois, doivent tirer l'industrie dont nous nous occupons de l'état déplorable où l'a placée notre incurie prolongée.

Dans cet objet, j'ai dit que je ne repousse aucun concours utile ; ici je m'explique. La mission des haras est une mission spéciale et presque permanente ; l'action que je crois pouvoir être accordée au département de la guerre serait, si je puis m'exprimer ainsi, une action conditionnelle et transitoire.

Ainsi la conservation, la production du type régénérateur demeure invariablement dans les attributions des haras ; mais une participation intermédiaire à la reproduction, et dans une limite plus restreinte, une coopération actuelle à l'amélioration des races peut, sans inconvénient, n'être point interdite au département de la guerre.

Par conséquent, à l'administration des haras la production du pur sang, l'acquisition et l'approbation de tous les étalons royaux ; à l'administration des remontes action intermédiaire pour distribuer les reproducteurs dans les contrées des populations chevalines, auprès des dépôts des remontes. La saillie serait dirigée avec une intelligence spéciale par les officiers de la remonte. Ces officiers, s'ils ont les connaissances nécessaires, s'ils remplissent avec zèle et exactitude leurs obligations, doivent parcourir les circonscriptions auxquelles ils sont attachés, se mettre en rapport avec les éleveurs de toute classe, étudier et connaître les poulinières, observer leurs produits, n'admettre à la saillie que des jumens dont la taille et la conformation promettent de bons résultats, et signaler à l'autorité ceux des éleveurs dont les efforts sont couronnés de succès. De la sorte, les races inférieures progresseront aussi rapi-

dement qu'on peut raisonnablement le désirer, tandis que l'action des haras, intelligente et persévérante, répandra avec profusion les types régénérateurs de pur sang, et que, de proche en proche, les améliorations lentes, participant de ces mêmes types, viendront, pour ainsi dire, s'y assimiler avec le temps, ainsi que nous l'observons dans la variété des races de l'Angleterre.

En un mot, je pense que le ministère de la guerre et celui de l'agriculture peuvent, dans cet interêt commun, concourir et marcher parallèlement sans jamais se heurter.

Pour ce qui concerne l'administration des haras, je demande qu'elle soit mise sous la direction d'un chef spécial et permanent, en dehors des influences politiques, à l'abri de leurs fluctuations par son caractère, par sa position sociale, qui serait en même temps, aux yeux de tous, une garantie de son indépendance.

Ce chef aurait pour son administration des bureaux qui lui seraient exclusivement attribués; il aurait un accès autorisé dans tous les ministères pour y puiser les renseignemens qui lui seraient nécessaires, et y provoquer les mesures propres à seconder les progrès de l'industrie chevaline.

Il présiderait un comité composé d'hommes pratiques, indépendans, non rétribués pour ces fonctions, pris en dehors du personnel de l'administration dans l'armée et dans toutes les classes de la société. Toutes les modifications à apporter dans l'administration, dans les règlemens, dans les projets d'ensemble et de détails, seraient soumis à l'examen du comité avant d'être adoptés ; ce comité correspondrait, par l'intermédiaire de l'administration, avec des comités analogues formés aux chefs-lieux des départemens, sous la présidence des préfets ou d'un délégué. Les intérêts

de l'armée y seraient réprésentés, dans chaque localité, par un officier de remontes, et, en l'absence de celui-ci, par un officier de la gendarmerie.

En réclamant ici les lumières de nos officiers de cavalerie, qu'il me soit permis d'exprimer le regret que leur première instruction soit frustrée de toute connaissance du cheval, et que, dans l'âge des premières impressions, au moment où les goûts se forment, où la souplesse du corps rend tous les exercices faciles, et où l'intelligence se développe, la jeunesse, en France, n'ait aucun moyen d'acquérir les théories et la pratique de la science équestre. Aussi longtemps que les écoles militaires et les principales villes de France resteront privées d'établissemens destinés à propager cette science, nous devons nous attendre à ce que nos officiers de cavalerie seront incomplets dans cette partie si essentielle de leur instruction.

Ce ne sont pas, en effet, les deux années passées à Saumur qui peuvent, s'ils n'avaient préalablement reçu des notions élémentaires, suffire pour donner aux jeunes officiers les connaissances que plus tard l'expérience acquise dans les régimens eût perfectionnées. Je me plais à appuyer mon opinion de l'autorité de M. le vicomte d'Aure, qui a fait la même observation dans l'excellente brochure pleine d'enseignement pratique qu'il a publiée l'année dernière.

L'institution des haras ayant reçu cette transformation, il en découlerait inévitablement des principes stables, et très prochainement des améliorations sensibles.

CONCLUSIONS.

La raison d'état, l'indépendance de la France, exigent impérieusement le développement de la production cheva-

line. Il est généralement admis que le gouvernement est mis en demeure d'intervenir énergiquement ; mais de quelle nature sera cette intervention? Sera-t-elle directe? sera-t-elle indirecte ?

L'intervention indirecte peut se proposer dans son action, soit d'écarter les fatales influences de la concurrence étrangère, soit, en s'emparant, si cela est possible, des conditions du travail, de tendre à amener les producteurs et le plus grand nombre de consommateurs à l'usage du même moteur, le cheval léger.

L'intervention directe est celle qui doit prendre une part effective à la production, en venant en aide à l'industrie privée dans tout ce que celle-ci est insuffisante à produire par ses propres ressources.

Dans le présent mémoire, on se propose de déterminer les moyens de régulariser, dans son extension et dans ses procédés, l'intervention directe de l'administration.

La règle, le principe dicté par l'économie politique, c'est la production par l'industrie privée dans tout ce qu'elle est en mesure de faire par elle-même.

L'exception, c'est l'intervention du gouvernement au point où l'insuffisance de l'industrie privée vient à se révéler.

Dans cette dernière hypothèse, quels sont les voies et moyens les plus efficaces?

Nous avons précisé la mission de l'intervention indirecte, c'est de développer l'accroissement de la population ; l'intervention directe doit surtout se proposer de hâter et d'assurer l'amélioration.

Quels doivent être les procédés à employer dans ce but ?

L'amélioration d'une espèce d'animaux domestiques peut s'opérer de deux manières : ou dans chaque race elle-même, ou par des croisemens entre les races. Si une race possède dans son type les qualités qui constituent son apti-

tude à une utilité définie avec précision, elle peut se perfectionner par l'accouplement judicieusement concerté entre les individus les plus accomplis de la même race. Cette amélioration est celle qui s'accommode le mieux aux lois générales de la nature ; elle est la plus simple et la plus dégagée des chances imprévues.

Si, au contraire, une race est dépourvue en elle-même d'une des qualités utiles pour les services auxquels on l'emploie, l'expérience a démontré qu'il serait possible d'emprunter cette qualité à la race qui la possède par l'infusion du sang, c'est à-dire par le croisement.

Il est facile de se rendre compte des difficultés qui se rencontrent dans l'une et l'autre voie d'amélioration.

Les difficultés de l'amélioration d'une race en elle-même doivent tenir, surtout dans l'espèce chevaline, à l'appréciation des qualités relatives des producteurs. Il est à penser que les lumières manqueront à l'industrie privée, et, dans cette insuffisance, se révèle la nécessité de l'intervention d'une administration spéciale et éclairée. Elle sera d'autant plus efficace qu'il s'agit, non seulement de bien choisir les étalons, mais de persévérer dans le choix judicieux de ces reproducteurs.

Les difficultés de l'amélioration par le croisement sont d'une autre nature. Le croisement par le pur sang anglais ou arabe est aujourd'hui le principe consacré, mais les difficultés de l'application du principe sont dans la propagation elle-même des régénérateurs de pur sang, qui, par des causes diverses, ne s'est pas encore classée dans les intérêts de l'industrie privée. Ici, par conséquent, se révèle la nécessité d'une action étendue, directe, de l'administration, dans l'objet de suppléer momentanément l'industrie privée.

Dans le premier cas, l'administration doit se proposer

de désigner à l'industrie privée le meilleur reproducteur, et, à cet effet, elle aura à le sanctionner de son approbation et par l'allocation d'une prime proportionnée à son mérite.

Dans le second cas, elle mettra d'abord à profit les ressources offertes par l'industrie privée, elle l'encouragera au moyen des primes; enfin, elle la secondera en créant, en multipliant une race pur sang français, en l'identifiant avec notre sol, avec notre climat, avec les besoins de notre consommation. Mais sa pensée dominante sera toujours que sa mission, pour être vraiment utile, doit être temporaire; que son but essentiel sera de hâter l'émancipation de l'industrie privée, et de se retirer devant elle au moment où celle-ci révélera la velléité de se snffire par ses propres ressources.

De ces principes incontestables il résulte :

1° La nécessité d'une administration spéciale qui serait appelée à satisfaire avec régularité les différens services auxquels doit être appropriée l'espèce chevaline; et, dans ce but, à dégager avec netteté ce que l'expérience et la science prescrivent de faire dans chaque race, en raison de ses conditions spéciales et du service auquel elle peut être appropriée. Une fois ces notions établies, elle doit, sans tâtonnement et avec persévérance, progresser dans ces voies diverses de l'amélioration chevaline.

2° La nécessité de l'intervention, de la coopération de l'industrie privée par voie consultative dans les mesures de l'administration. A l'industrie privée, en effet, appartient de faire connaître la nature de ses intérêts et de ses besoins, d'apprécier la portée des mesures administratives, d'imprimer ou de modérer le mouvement de l'action protectrice suivant l'opportunité des circonstances.

Il y aurait donc à pourvoir, d'une part, à l'organisation d'une administration spéciale, et, de l'autre, à l'organisa-

tion d'un corps consultatif : à la première, un chef et une hiérarchie d'agens responsables ; à l'autre, un organe central ayant la faculté de s'édifier sur les intérêts variés qu'il représenterait. A l'une, des agens en assez grand nombre et d'une capacité constatée pour suivre l'exécution de ses mesures dans tous ses détails et dans tous les lieux ; à l'autre, des organes locaux constitués avec des élémens puisés à la source même des intérêts de la production et de la consommation.

Du concours de ces deux pouvoirs devra résulter l'efficacité des mesures à prendre dans l'objet de hâter l'amélioration et le croisement des races chevalines.

D'après les principes ci-dessus exposés, et pour propager des régénérateurs du pur sang français, il serait pourvu à la création de trois haras.

1° Dans la région du nord, avec des étalons et des jumens de race anglaise;

2° Dans le Midi, avec des étalons et des jumens de pur sang arabe;

3° Dans le centre, avec les étalons et jumens produits dans les deux premiers établissemens.

Les produits en seraient destinés d'abord à l'antretien et à l'amélioration progressive de ces trois haras, ensuite à être répandus dans l'industrie privée, soit par la vente aux enchères, soit par des concessions à titre gratuit.

Dans le cas où ces modes de distribution ne seraient pas d'abord accueillis par l'industrie privée, il y aurait lieu à l'encourager par des allocations de primes. Dans le cas où l'industrie privée, mal éclairée, refuserait son concours, il y aurait lieu à faire les mêmes tentatives auprès des conseils généraux des départemens. A défaut encore de succès, il y aurait lieu d'avoir recours à l'administration de la guerre qui, possédant déjà les localités et les moyens de

surveillance, pourrait économiquement les placer au centre des populations chevalines, soit auprès des brigades de gendarmerie, soit auprès des dépôts de remontes. Enfin, mais seulement après avoir échoué dans les tentatives de chacun de ces moyens, resterait la ressource des dépôts d'étalons des haras, tels qu'ils sont constitués. Dans notre opinion, c'est le dernier moyen à employer, par la raison qu'il est le moins économique, et que ce moyen s'adapterait le moins facilement aux principes de l'émancipation de l'industrie privée.

Reste à concerter les mesures pour encourager l'amélioration des races par elles-mêmes et par le croisement : à cet effet, il serait alloué pour les agens de la reproduction *pur sang* : aux étalons, des primes de 600 à 1,000 fr.; aux jumens, de 400 à 600 fr. ; *non pur sang* : aux étalons, des primes de 400 à 600 fr.; aux jumens, de 200 à 400 fr.

Enfin, dans un but général d'encouragement, il serait largement pourvu aux prix des courses; et, dans l'objet de développer le goût de l'équitation, il serait, par les soins de l'administration, pourvu à la création et à l'entretien d'écoles spéciales dans les principales villes de France.

PERSONNEL DU POUVOIR CONSULTATIF.

Il serait créé un conseil central des haras qui serait présidé par le directeur de l'administration des haras. Il se composerait de six membres pris parmi les hommes spéciaux, désignés par l'opinion publique, et dont l'expérience serait une garantie des lumières qu'ils y porteraient. L'armée et les éleveurs devraient y être représentés.

Dans chaque département, il serait également composé

un comité de six membres présidé par le préfet. Trois membres seraient désignés par le conseil-général, sur une liste de vingt éleveurs proposée par le préfet, un membre désigné par les sociétés d'encouragement ou par la société d'agriculture. Il y aurait un officier des remontes, et, en son absence, un officier de gendarmerie ; et enfin le premier agent de l'administration des haras dans le département.

Les attributions du conseil central seraient : 1° de délibérer sur toutes les mesures générales à prendre, et de les décider par voie d'arrêté ; 2° de correspondre avec les comités locaux, par l'intermédiaire de l'administration, et, en retour, d'être auprès de celle-ci l'organe de ces comités ; 3° de prendre l'initiative des propositions auprès du gouvernement pour toutes les mesures réclamées par les intérêts de l'industrie chevaline.

Les attributions des comités locaux seraient : 1° de faire connaître les besoins de l'industrie privée au conseil central des haras ; 2° de faire la proposition des jumens et des étalons qu'ils jugeraient dignes d'être approuvés et de recevoir une prime d'encouragement.

Les fonctions de ces conseillers ne seraient pas rétribuées.

PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION DES HARAS.

Un directeur-général, homme spécial, dont le choix est de la plus grande importance. Ce choix serait fondé sur des considérations puisées dans sa position sociale, et non dans sa position politique. Il aurait une large latitude dans le choix de ses agens, dont la capacité spéciale devra cependant avoir été préalablement constatée par le conseil-général des haras.

Les agens seraient organisés comme il suit :

10	Inspecteurs-généraux des haras, chargés chacun d'une circonscription de huit à neuf départemens, et parmi lesquels le directeur-général désignera ceux qui devront faire les achats. Traitement de 8,000 francs.	80,000
3	Directeurs des haras inspectant deux départemens, à 6,000 francs.	18,000
3	Comptables administrateurs des domaines, à 3,000 francs.	9,000
6	Sous-inspecteurs, à 2,000 francs.	12,000
3	Vétérinaires, à 2,000 francs.	6,000
40	Inspecteurs chargés de deux départemens, chacun à 4,000 francs.	160,000
1	Inspecteur-général agronome des domaines. .	6,000
66	Total. . . . . fr.	291,000
	Entretien des trois haras. . .	300,000

Primes.

500	Étalons de pur sang, de 600 à 1,000 francs. moyenne 800	400,000
1000	Dito non pur sang, de 400 à 600 moyenne 500	500,000
1000	Jumens de pur sang, de 400 à 600 moyenne 500	500,000
2000	Dito de non pur sang, de 200 à 400 moyenne 300	600,000
	Courses.	500,000
	Écoles civiles d'équitation. . . fr.	150,000
	Achat général d'étalons et de jumens à livrer à l'industrie ou à remplacer ceux dont l'État restera détenteur.	600,000
	Frais généraux.	159,000
	Total.	4,000,000

Quatre millions ! c'est un sacrifice énorme; mais qu'on y réfléchisse, il s'agit de venir en aide à une industrie qui menace ruine, et d'assurer au pays des ressources indispensables à sa prospérité et à son indépendance. Il s'agit de régulariser la protection et l'encouragement du gouvernement par une énergique intervention.

Ainsi conçue, ainsi pratiquée, cette intervention est féconde en espérances, d'une exécution facile et d'un effet immédiat.

Oui, le sacrifice premier est considérable; mais, répandu avec de semblables garanties, il sera moins onéreux à l'État que des dépenses fondées sur des projets dont les voies d'exécution sont toutes mal contrôlées, se font sans la participation des produteurs, et ne satisfont aucun besoin soit du présent, soit de l'avenir.

Que n'a-t-on pas, au contraire, le droit d'attendre de l'action d'un gouvernement complétement éclairé sur les besoins du présent, pouvant pressentir les ressources de l'avenir, et du concours d'une industrie mise en mesure de faire apprécier ses intérêts et de leur assurer la protection efficace du pourvoir exécutif !

Enfin, si nous avons foi à l'utilité du concours du ministre de la guerre, c'est que nous espérons que, mieux édifié sur la nature de ses rapports avec la production, il serait disposé à prendre les mesures les plus propres à assurer la satisfaction de ses besoins; il apprécierait mieux les causes qui modifient profondément la constitution de la propriété et qui tendent à affecter chaque jour plus gravement les conditions de la production chevaline, et il se pénétrerait de la nécessité d'augmenter encore les prix de la remonte; ses tarifs plus élevés sont cependant encore relativement inférieurs aux prix accordés avant 1789 ; alors que la fortune des coonels et les facilités d'une administration sans contrôle se

prêtaient à ce que les tarifs ne fussent pas la limite réelle des prix. D'ailleurs, de nos jours, la valeur vénale de la terre, et même la rente du sol, se sont élevées dans des proportions telles, que les prix des remontes sont au-dessous de la valeur rémunératrice de la production. Dans le but d'atteindre cette proportion et encourager l'élève des chevaux de guerre, je proposerais que les tarifs fussent élevés : ceux de la cavalerie de réserve à 1,200 francs, ceux de la cavalerie de ligne à 1,000 f., ceux de la cavalerie légère à 750 fr.

Je proposerais encore une autre mesure destinée à agir puissamment sur l'amélioration chevaline. On ne conteste pas le mérite régénérateur du pur sang pas plus que l'importance du choix des producteurs. Pour faire prévaloir cette saine doctrine, il n'est pas de moyen plus puissant que de s'adresser directement à l'intérêt privé des éleveurs. Au ministre de la guerre en est réservée la faculté, et le moyen est simple. Qu'il détermine une époque à partir de laquelle la préférence pour l'achat des remontes serait exclusivement assurée aux produits des étalons et des jumens approuvées.

Ces deux mesures proposées à l'administration de la guerre démontrent combien peut être efficace son concours pour arriver à l'amélioration de nos races chevalines, et l'on partagera ma conviction que, loin de repousser une si puissante coopération, il nous sied de l'invoquer en cherchant à la préciser et à la régulariser. C'est encore dans ce dernier but que je lui demanderais d'établir un renouvellement annuel dans la proportion du cinquième de l'effectif de la cavalerie.

FIN.

